

**AVIS ESSENTIEL**

Nous prévenons nos Abonnés, que l'administration du journal la CONSTRUCTION LYONNAISE, désireuse de simplifier sa comptabilité et d'éviter des frais onéreux de recouvrements, a décidé que les abonnements seront payables d'avance.

On s'abonne sans frais par l'intermédiaire de la poste ou au bureau du journal, 4, rue Gentil, à Lyon.

L'abonnement continue sauf avis contraire.

Toute quittance d'abonnement ou d'annonce est à souche et doit être rigoureusement signée par M. BRUNELLIÈRE, directeur, ou par M. PITRAT aîné, imprimeur-gérant, sous peine de nullité.

Nous informons en même temps nos Abonnés que M. PATY, n'a pas le droit de se dire administrateur ou représentant de la CONSTRUCTION LYONNAISE.

**JURISPRUDENCE DU BATIMENT****VOIRIE. — ALIGNEMENT**

I. La personne qui n'a été partie au procès ni en première instance ni en appel, et spécialement le maire au nom et comme représentant sa commune, n'a pas qualité pour intervenir devant la Cour de cassation pour défendre au pourvoi formé par le prévenu.

II. Lorsque le Tribunal de police saisi d'une contravention de voirie, condamne le propriétaire pour avoir exécuté des travaux en dehors des conditions prescrites par l'arrêté d'autorisation, il n'a pas à statuer sur une demande en sursis fondée sur le caractère non conformatif des travaux exécutés ; en présence de sa décision, ce sursis est sans objet.

Ce même Tribunal peut encore refuser un sursis fondé sur un prétendu recours formé contre l'arrêté préfectoral approuvant l'arrêté municipal, autorisant les travaux sous certaines conditions puisées dans un plan général d'alignement ancien ; ce recours n'a pas d'effet suspensif.

III. Il résulte de la combinaison des articles 4 et 5 de l'édit de 1607, avec les lois des 16, 24 août 1790, 16 septembre 1807 (art. 52) et 18 juillet 1837 que les communes sont, sous le rapport des plans généraux d'alignement qui doivent être dressés par chacune d'elles, divisées en deux classes : les villes de 2,000 âmes et au-dessus, et les villes, bourgs et villages d'une population moindre.

Les plans de ces premières villes ne sont exécutoires que lorsqu'ils ont été approuvés par décret du chef de l'État, conformément à l'article 52 de la loi précitée du 16 septembre 1807 ; une approbation par le préfet du plan des autres villes, bourgs et villages, suffit pour rendre ce plan obligatoire.

Il en est spécialement ainsi de la ville du Dorat (Haute-Vienne), qui se trouvait dans cette dernière classe en 1810 ; elle avait moins de 2,000 âmes lorsque le plan général d'alignement dressé par arrêté du maire, a été approuvé par le préfet ; ce plan est dès lors obligatoire tant qu'un autre n'est pas intervenu ; et ce, encore bien que la population agglomérée soit aujourd'hui supérieure à 2,000 âmes.

Conséquemment, c'est à bon droit que le maire de cette ville, se fondant sur le plan général d'alignement arrêté en 1810, donne à un propriétaire l'autorisation de reconstruire son mur joignant la voie publique, suivant des conditions déterminées, et c'est avec raison que le Tribunal de police ordonne la démolition des travaux exécutés en dehors de ces conditions. Il n'avait pas à examiner le caractère conformatif ou non de ces travaux, dès qu'ils n'étaient pas conformes à l'arrêté d'autorisation.

Rejet du pourvoi formé par le sieur Duteillet contre le jugement du Tribunal correctionnel de Bellac, du 5 août 1882, jugeant sur appel d'un jugement du Tribunal de simple police du canton du Dorat, du 15 juin précédent, qui l'a condamné à 5 francs d'amende et à la démolition des travaux exécutés en contravention à l'arrêté d'alignement donné par le maire du Dorat.

**SERVITUDE. — FONDS INFÉRIEURS. — EAUX**

Si, d'après l'art. 640 du Code civil, les fonds inférieurs sont assujettis envers les plus élevés, à recevoir les eaux qui en découlent naturellement ; si le propriétaire inférieur ne peut élever de digue empêchant cet écoulement, ces dernières expressions désignent uniquement des ouvrages construits de main d'homme, et ne s'appliquent pas aux obstacles naturels qui peuvent survenir sur le fonds inférieur sans la participation du propriétaire.

La Chambre civile, après avoir entendu le rapport de M. le conseiller Merville, les plaidoiries de M<sup>e</sup> Rambaud de la Rocque et Demasure, avocats, et les conclusions conformes de M. le premier avocat général Charrins, a rendu l'arrêt suivant :

« La Cour,

« Statuant sur l'unique moyen de cassation :

« Attendu qu'il résulte, en fait, de l'arrêt attaqué que, si le pré du demandeur se trouve fréquemment submergé, en tout ou partie, l'inondation provient de ce que les eaux pluviales et autres existant sur ce pré ne s'écoulent pas librement sur le fonds inférieur, c'est-à-dire dans l'étang de Dugué, et que l'obstacle à leur libre écoulement réside lui-même dans un immense barrage que forment, à la queue de l'étang des herbes et des vases accumulées par le temps ; que l'arrêt s'est d'ailleurs refusé à connaître que les eaux appartenant à Dugué et formant l'étang, de Ranceau débordent sur le pré du demandeur, comme celui-ci le prétendait ;

« Attendu que d'après l'art. 640 du Code civil, il est vrai que les fonds inférieurs sont assujettis, envers ceux qui sont plus élevés, à recevoir les eaux qui en découlent naturellement, et que le propriétaire inférieur ne peut point élever de digue qui empêche cet écoulement ; mais que ces dernières expressions désignent uniquement des ouvrages construits de main d'homme ; qu'elles ne sauraient s'appliquer aux obstacles naturels qui peuvent survenir et se former sur le fonds inférieur, sans la participation du propriétaire ;

« Que cela est d'ailleurs conforme aux principes de la matière, tels qu'ils ressortent des articles 697 et 698 du Code civil, principes d'après lesquels le propriétaire du fonds, sujet à la servitude, est seulement tenu de la souffrir, mais non de contribuer aux travaux qui seraient nécessaires pour en faciliter l'exercice ; que ces travaux sont exclusivement à la charge du fonds dominant, dont le propriétaire jouit, par cela même, d'un droit d'accès sur le fonds servant dans la mesure nécessaire à l'accomplissement desdits travaux ;

« D'où il suit qu'en appliquant aux faits de la cause, tels qu'il les a souverainement constatés, les règles qui précèdent, l'arrêt attaqué s'est exactement conformé à la loi ;

« Rejette. »

**RÈGLEMENT DE POLICE. — VOIE PUBLIQUE. — TRAVAUX**

L'obligation d'éclairer les dépôts de matériaux sur la voie publique s'impose à l'administration des ponts et chaussées aussi bien qu'à tous citoyens.

Par suite, l'employé de cette administration qui manque à une telle obligation commet la contravention punie par l'art 471, n. 4 C. pén.

Par suite encore, c'est le Tribunal de simple police qui est compétent pour connaître d'une pareille infraction.

En vain, pour échapper à cette compétence, l'employé prétendrait n'avoir agi qu'en vertu des ordres de ses chefs et dans un travail par eux commandé. Une telle infraction constitue un fait personnel au contrevenant dont il ne peut être relevé par l'intervention de l'administration.

D'un procès-verbal dressé le 7 mai 1883, enregistré, par Trézel, gendarme à pied, et Fallas, gendarme à cheval à la résidence de Sceaux, il résulte que le 7 dudit mois de mai, à 11 heures trois quarts du soir, il a été constaté qu'il existait sur l'un des trottoirs de la rue Houdan, à Sceaux, en face de la maison Bonnard, n<sup>o</sup> 125, un tas de pavés, encombrant totalement ledit trottoir et pouvant occasionner des accidents graves, lequel



dépôt de pavés placé ledit jour en cet endroit par les soins du sieur Hennequin, n'était pas éclairé. Le ministère public, exposant l'affaire, a donné ses conclusions tendant à l'application de la loi. Le sieur Hennequin, assisté de M<sup>e</sup> Porée, avocat, et de M. X..., ingénieur des ponts et chaussées à Paris, a déposé les conclusions suivantes :

Vu la loi des 16-24 août 1790, titre II, art. 13 et celle du 16 fructidor an III :

Considérant que la loi des 16-24 août 1790, titre II, article 3, dispose : les fonctions judiciaires sont distinctes et demeureront toujours séparées des fonctions administratives. Les juges ne pourront, à peine de forfaiture, troubler de quelque manière que ce soit les opérations des corps administratifs, ni citer devant eux les administrateurs pour raison de leurs fonctions :

Que le décret du 16 fructidor an III ajoute : défenses itératives sont faites aux Tribunaux de connaître des actes administratifs de quelque espèce qu'ils soient ;

Attendu qu'à la date du 7 mai dernier, un procès-verbal a été dressé contre le sieur Hennequin, cantonnier en chef des ponts et chaussées, pour avoir contrevenu à l'article 471 du Code pénal en n'éclairant pas un dépôt de pavés qui devait servir le lendemain à la réfection de la route ;

Attendu que ce faisant le sieur Hennequin, agissait dans l'exercice de ses fonctions ; qu'il exécutait un travail commandé par ses chefs et dans les conditions où ses chefs le lui avaient commandé ;

Qu'il n'appartient pas aux magistrats de l'ordre judiciaire de connaître des actes administratifs de quelque espèce qu'ils soient ;

Par ces motifs,

Se déclarer incompétent pour connaître des contraventions mentionnées au procès-verbal du 7 mai dernier, et renvoyer Hennequin des fins de la citation.

M<sup>e</sup> Porée, avocat, a ensuite repris et développé les conclusions ci-dessus et en a requis l'exécution. Puis M. X..., ingénieur des ponts et chaussées a déclaré que l'inculpé n'avait agi que par les ordres de ses chefs et qu'il était couvert par leurs instructions. — La cause a été ensuite renvoyée à une autre audience pour le prononcé du jugement.

Le Tribunal,

Attendu qu'un procès-verbal a été rédigé contre le chef cantonnier Hennequin pour n'avoir pas fait éclairer un tas de pavés déposés en face le n<sup>o</sup> 125 de la rue Houdan à Sceaux, ce qui constituerait une contravention à l'article 471, n<sup>o</sup> 4, du Code pénal ;

Attendu que l'administration des ponts et chaussées par l'organe de M<sup>e</sup> Porée, avocat à la Cour d'appel de Paris, soutient que le Tribunal de police est incompétent pour statuer sur le fait reproché à cet inculpé, parce que, dit-on, il aurait ainsi agi dans l'exercice de ses fonctions, et n'aurait fait qu'exécuter les ordres de ses chefs ;

Mais attendu que si l'on peut admettre que Hennequin puisse être couvert par les instructions formelles de ses supérieurs hiérarchiques en ce qui concerne l'exécution des travaux de sa spécialité, il n'est pas possible d'admettre un seul instant que le fait de ne pas éclairer un tas de pavés, dans l'une des rues d'une ville surtout, puisse être considéré comme figurant au nombre des susdites instructions ;

Qu'ainsi, dans l'espèce, Hennequin a agi de sa propre initiative ;

Que c'est donc un fait personnel qui constitue à sa charge, comme à celle de tout autre citoyen, une contravention prévue et punie par l'art. 471 du Code pénal, lu à l'audience et ainsi conçu : « Seront punis d'amende, depuis 1 franc jusqu'à 5 francs inclusivement, n<sup>o</sup> 4 : Ceux qui, en contravention aux lois et règlements, auront négligé d'éclairer les matériaux par eux entreposés ou les excavations par eux faites dans les rues et places » ;

Vu l'art. 162 du Code d'instruction criminelle ;

Faisant application de l'art. précité et statuant en dernier ressort, condamne le prévenu Hennequin à 1 franc d'amende et aux dépens liquidés à 12 fr. 50 ;

Fixe au maximum la durée de la contrainte par corps, s'il y a lieu de l'exercer pour le recouvrement de l'amende et des frais.

## NÉCROLOGIE

Nous donnons aujourd'hui le portrait de M. Chenavard que nous avons annoncé dans notre précédent numéro. Il est reproduit d'après une photographie de G. Dollard, c'est-à-dire d'une date assez ancienne. L'original est un portrait-carte dont la tête n'a pas même 12 millimètres de hauteur, par conséquent quatre fois plus petite que notre gravure, qui a été exécutée néanmoins avec la plus scrupuleuse exactitude.

En 1878, la Société d'architecture fit graver par M. Danguin, à titre d'hommage, un portrait de M. Chenavard, son président d'honneur. C'est une belle œuvre d'art, digne de l'artiste de talent qui l'a exécutée et du maître dont elle conserve les traits. Nous connaissons en outre de lui deux portraits peints, l'un par M. Dettanger, jeune, l'autre par M. Alphonse Orsel, neveu de M. Chenavard et de notre célèbre Victor Orsel. Le goût des arts est inné dans cette famille privilégiée.

Enfin, pour compléter cet ensemble de notions, nous publions la liste des ouvrages de tout genre, dus au crayon et à la plume de M. Chenavard et que plusieurs de nos lecteurs nous ont réclamée.

Quoique puisé à bonne source et augmenté par nos recherches personnelles, nous craignons que ce tableau ne soit pas aussi complet que nous l'aurions désiré.

ARCHITECTURE. — 1820. Ancien hôtel de la Préfecture, place des Jacobins (décoration intérieure).

1822. École vétérinaire (restauration).

1823. Église de Mornant (construction).

— Cimetière de la Croix-Rousse.

1825. Amphithéâtre élevé sur la place Bellecour à l'occasion de l'érection de la statue de Louis XIV (construction temporaire).

Il a été lithographié.

1827. Grand-Théâtre (construction en collaboration avec Pollet).

— Chapelle du Sacré-Cœur dans l'église primatiale de Saint-Jean et chaire de marbre.

1828. Clochers de l'église de Saint-Vincent de Chalon-sur-Saône (construction).

1832. École communale de Saint-Pierre-la-Palud (construction).

1839. Cathédrale de Viviers (construction et restauration).

— Église d'Oyonnax.

1840. Cathédrale de Belley (construction).

— Palais de Justice de Belley (construction).

— Statue de Jacquard par Foyatier sur la place Sathonay (partie architecturale). Il en existe une lithographie.

1842. Église de Saint-Vincent-de-Rheims (construction).

— Monuments funèbres, chapelles, tombeaux à Lyon, Sainte-Foy, Rive-de-Gier, etc.

1880. Décoration d'une salle de bain.

1882. Décoration d'un plafond.

PROJETS. — 1817. Monument à la mémoire des victimes du siège. Il en existe une gravure in-f<sup>o</sup>.

1840. Projet d'ouverture de rues dans le clos du grand séminaire pour desservir la rue du Commerce. Lithographié.

LIVRES ET DESSINS. — 1831. *Sur le goût dans les arts ; dis-*

Voir le numéro 19.

*cours de réception prononcé à l'Académie royale.* — in-4° de 24 pages.

1846. *Relation d'un voyage fait en 1843-44 en Grèce et dans le Levant*, in-8°.

— L'église et l'Observance. plan, coupe et élévation, in-4.

1850. *Lyon antique restauré d'après les recherches et documents de F.-M. Artaud*, in-f°, fig. et plans.

1858. *Relation d'un voyage fait en Grèce et dans le Levant*, 2<sup>e</sup> édition avec planches, in-f°.

1860. *Compositions architecturales et tombeaux*.

1861. *Vues d'Italie, d'Istrie et de Sicile*, textes et planches.

— *Six vues et détails dessinés à Athènes*.

1862. *Compositions historiques sur des sujets grecs et romains*, texte et planches, 2 vol in-f° oblong.

1863. *Poètes grecs et romains*, texte et planches, 2 vol. in-4° oblong.

1864. *Fontaines; esquisses*, in-4°.

1868. *Sujets tirés d'Ossian*, texte et planches, in-4° oblong.

1868. *Clef de l'Arc de Titus à Rome* une planche in-f° gravée par Dubouchet (Nous en avons reproduit dans notre dernier numéro un fac-simile réduit de moitié).

TITRES ET DÉCORATIONS.

— Architecte du département du Rhône, 1819-1850; professeur à l'École des Beaux-Arts, 1823-1860; membre du Conseil des bâtiments civils du département; de l'Académie des sciences, Belles-Lettres et Arts de Lyon; du Conseil d'administration des Musées; de l'Académie de l'enseignement; président d'honneur de la Société académique d'architecture de Lyon; membre de la Commission consultative des Beaux-Arts; correspondant de la Société Linnéenne; de la Société des architectes du Nord; de la Commission pour la conservation des antiquités; de l'Institut britannique d'architecture.

Chevalier de la Légion d'honneur, 1862; chevalier de l'Ordre du Sauveur de Grèce, 1861; 1<sup>re</sup> médaille pour le monument à la mémoire des victimes du siège de Lyon; 2<sup>o</sup> prix au concours pour le Palais de Justice; médailles pour projet de boudoir; de corps de garde; pour *Lyon antique restauré*.

Tels sont les renseignements que nous avons pu recueillir à la hâte. Nous ne garantissons pas la parfaite exactitude des indications bibliographiques de tous les livres cités, et dont nous n'avons

ou qu'une partie sous les yeux en rédigeant cette note. Nous faisons cette réserve notamment à l'égard de l'*Église de l'Observance*, œuvre très rare et très peu connue. L'auteur de ces lignes en possède un exemplaire qu'il ne lui a pas été possible de contrôler en ce moment. Du reste ces indications sommaires ne doivent être considérées que comme des matériaux, qui pourront être utiles aux bibliophiles, aussi bien qu'il pourront servir à une étude plus approfondie et plus digne du maître.

A. S.

## NOTICE

SUR UN ESSAI DE PUIITS ARTÉSIEN  
A BELLECOUR, EN 1829

### XII

17 mars. — On est parvenu à 17<sup>m</sup>,30. Sable fin et jaune.

23 mars. — Mardi. — La sonde ayant percé le banc de poudingue ou de concrétion pierreuse, assez dure, qu'elle avait rencontré à 19<sup>m</sup>,30 environ, était parvenue à 20<sup>m</sup>,70 de profondeur lorsque le 23, à dix heures du matin, le forage s'est comblé par l'effet d'un éboulement jusqu'à 14<sup>m</sup>,70 au-dessus du fond, de manière qu'il n'y avait plus qu'un puits de 6<sup>m</sup>,00 de profondeur au lieu de 20<sup>m</sup>,70. Cet éboulement a été déterminé par l'introduction d'un tuyau de tôle destiné à soutenir les terres. On a recommencé à creuser et le soir on était à 9<sup>m</sup>,30.

8 avril. — La sonde est de nouveau parvenue à 20 mètres de profondeur. On rôdait hier autour des restes de la cueiller fermée, dont une partie tombée dans le vide gêne l'introduction du tuyau de tôle; aussitôt que cet instrument aura été retiré on fera placer ces tuyaux.

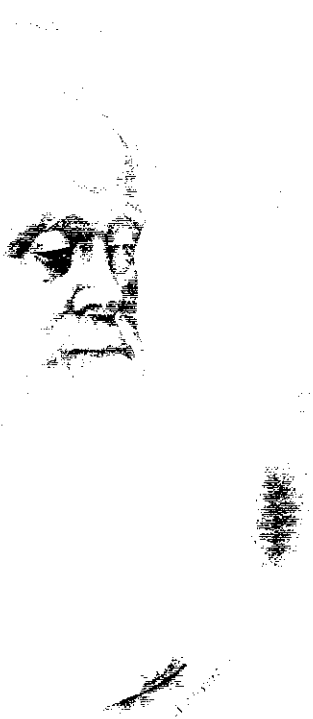
14 avril. — On est à 20<sup>m</sup>,85. On extrait du gros sable de la Saône.

26 avril. — On est à 21<sup>m</sup>,63. Marne assez compacte, mélangée de sable.

30 avril. — On est à 21<sup>m</sup>,66. M. Brocchi annonce que depuis hier on n'a creusé que de 0<sup>m</sup>,03, que la résistance est très forte et qu'elle est produite par le granit.

1<sup>er</sup> mai. — M. Brocchi a présenté un échantillon lithologique, extrait du forage, et les travaux ont resté suspendus.

A Lyon, le 11 mai 1830, signé: Aug. BROCCHI, ingénieur; L. FLACHERON, architecte, chargé par M. le Maire de rendre compte de l'avancement des travaux.



A Chesnavas

NOTA. — Les travaux du puits artésien ont été fermés et suspendus indéfiniment le 1<sup>er</sup> mai 1830. M. Brocchi a dirigé pendant deux jours l'expérience ordonnée postérieurement. A Lyon, le 26 juillet 1830, signé : L. FLACHERON.

Au sujet de cette expérience destinée à contrôler les premiers résultats obtenus, voici les renseignements contenus dans le rapport de l'aide-architecte de la Ville, chargé d'en surveiller l'exécution :

« RAPPORT. — Le 12 juillet 1830, les travaux du forage du puits artésien ont été repris à l'effet de percer le banc de granit. A six heures du matin, les planches composant la partie sud de la palissade ont été abattues pour pouvoir entrer le treuil servant à l'exploitation, mais il n'a été rendu sur place qu'à neuf heures.

« A midi seulement on a pu mettre en mouvement l'instrument de forage, et à quatre heures la première cuillère a été retirée ; elle a apporté un sable gris mouillé à 16<sup>m</sup>,25 environ de profondeur. A quatre heures un quart, la sonde a été mise à 22<sup>m</sup>,75 et est descendue à environ 21<sup>m</sup>,00. La cuillère a rapporté de la terre glaise dans laquelle était un gravier ou petit cailloux de 0<sup>m</sup>,04 de longueur. Le travail du trépan s'est continué jusqu'à sept heures, alors on a retrouvé le granit.

« Le 13 juillet 1830, à cinq heures du matin, l'on a manœuvré l'instrument qui avait été fait pour cela ; la pointe n'a pas été endommagée parce qu'il paraît qu'elle ne portait pas, mais les côtés, à la hauteur de 0<sup>m</sup>,02, ont été considérablement refoulés par le contact du granit.

« A six heures et demi, la cuillère a été introduite ; elle avait 0<sup>m</sup>,08 de diamètre et elle s'est rompue un instant après à environ 16<sup>m</sup>,25 de profondeur. Depuis sept heures, le premier ouvrier a été occupé, soit à aller chercher des instruments pour retirer celui qui était rompu, soit à les porter à la forge pour les mettre en état de servir, etc., soit même à raccomoder le câble qui s'est cassé, et, plus encore, le même instrument (tire-boure) s'est cassé à la pointe et il a fallu le reforger. Tout ce travail a duré jusqu'à midi.

« A midi, l'ouvrage a recommencé avec le tire-boure, mais inutilement, et à une heure les ouvriers sont allés dîner. M. Bernard, piqueur, ayant passé à trois heures trois quarts n'y a vu personne ; il y est revenu à six heures et personne encore n'y travaillait. Tel est le résultat de mes observations. Signé : Dequeker, aide-architecte de la Mairie. »

Le granit que la sonde venait pour la seconde fois de rencontrer à 21<sup>m</sup>,06 de profondeur, était l'indice le plus certain de l'absence de nappes aquifères pouvant être amenées à la surface du sol. Aussi, sans essayer de recourir au deuxième forage projeté à mi-coteau, l'administration, devant les résultats négatifs obtenus à Bellecour, abandonna le projet qu'elle avait conçu pour alimenter la ville de Lyon au moyen de puits artésiens. Après onze années d'études, la question des eaux, loin d'être résolue, ne se trouvait pas plus avancée que le premier jour, et les Lyonnais devaient attendre encore plusieurs années avant de posséder, sur le versant de la côte Saint-Sébastien, quelques fontaines publiques alimentées par de l'eau non filtrée et puisée directement dans le courant du Rhône au moyen d'une machine hydraulique.

Il nous reste maintenant à parler de la dépense occasionnée par le puits artésien de Bellecour. Elle fut des plus minimes et ne s'éleva qu'à la somme totale de sept cents francs (700 fr.), que l'on trouve portée au compte final des dépenses de l'exercice de l'année 1830 ; savoir : 520 francs payés à M. Plaisant, le gérant de l'entreprise du sondage, aux termes de son traité avec la Ville, et 180 francs de frais divers y compris ceux résultant des essais faits les 12 et 13 juillet sur l'ordre de M. le Maire.

La pièce justificative suivante fait connaître le montant des sommes payées à l'entrepreneur et la profondeur exacte du forage :

« A Monsieur le Maire de la Ville de Lyon,

« Je soussigné conducteur des travaux pour le forage du puits artésien de la place Louis-le-Grand, ayant reconnu la masse de granit à 65 pieds métriques au-dessous du sol de ladite place, ayant reçu en paiement d'une part, la somme de 180 francs, et d'autre part, la somme de 150 francs, demande qu'il me soit accordé la somme de 190 francs, complément des 520 francs accordés par le traité passé entre M. le Maire d'une part et M. Plaisant d'autre part, pour 65 pieds métriques forés en ladite place. Lyon, le 3 mai 1830. Signé : Auguste BROCCHI, ingénieur. »

« Renvoyé à M. l'Architecte en chef de la Mairie pour constater la profondeur à laquelle le forage est parvenu. Lyon, le 27 mai 1830. Le Maire de la Ville de Lyon. Signé : J. de Lacroix-Laval. »

« L'aide-architecte de la Mairie soussigné, chargé de suivre les travaux de forage du puits artésien de la place Louis-le-Grand, certifie que ledit puits a été creusé à la profondeur de 65 pieds métrique au-dessous du sol actuel de la place. Lyon, le 31 mai 1830. Signé : Dequeker. »

« L'architecte soussigné aurait désiré, conformément à l'ordre ci-dessus donné par M. le Maire, faire de nouveau la reconnaissance de la profondeur, mais elle n'a pu avoir lieu à cause des attérissements formés dans le fond du puits artésien depuis que les travaux sont restés suspendus et surtout à cause du déplacement et de l'enlèvement de l'équipage ; cependant ayant observé le nombre de tringles dépendant de la sonde, qui ont été retirées du puits artésien, en présence de la Commission des Naturalistes qui a fait opérer le sondage sous ses yeux, pour donner l'avis qui lui était demandé par M. le Maire, reconnaît juste la mesure de 65 pieds métriques ou 21 mètres 66 centimètres, donnée ci-dessus par M. Dequeker auquel j'avais confié la surveillance des détails relatifs au forage du puits artésien. Lyon, le 31 mai 1830. Signé : L. FLACHERON. »

La hauteur au-dessus du niveau de la mer de la masse granitique qui forme le substratum de la presqu'île lyonnaise étant intéressante à connaître pour l'étude de la géognosie de notre cité, nous avons pu, en utilisant les résultats d'un nivellement exécuté en 1828 par la Brigade Topographique, déterminer exactement l'altitude de cette roche sur le point où elle a été rencontrée par le sondage de Bellecour, et en même temps reconnaître l'exhaussement que le sol de cette place a subi sur le même point par suite des remblais effectués principalement après les inondations désastreuses de 1840 et de 1856.

Voici ces renseignements :

Altitude du granit rencontré par le sondage. . . . .	145 <sup>m</sup> ,48
— du sol de la place Bellecour en 1828. . . . .	167 <sup>m</sup> ,14
— du sol actuel de la place. . . . .	167 <sup>m</sup> ,58
Exhaussement du sol de place de 1828 à 1833. . . . .	0 <sup>m</sup> ,44

J. J. G.

## CONCOURS

### ARCHITECTES DIOCÉSAINS

M. le Ministre de la Justice et des Cultes a pris l'arrêté suivant :

Article premier. — A l'avenir les places d'architectes diocésains seront données au concours.

Art. 2. — Sont admis à concourir :

1<sup>o</sup> Les rapporteurs près le comité des inspecteurs généraux des travaux diocésains ayant deux ans d'exercice en ladite qualité ;

2<sup>o</sup> Les candidats qui, ayant déposé à la direction générale des cultes les relevés, plans, projets et devis d'édifices construits par

eux, seront, sur le vu desdits plans, projets et devis, jugés admissibles par le Ministre, sur le rapport du comité des inspecteurs généraux des édifices diocésains.

Art. 3. — L'ouverture du concours sera annoncée trois mois à l'avance par voie d'insertion au *Journal officiel*.

Art. 4. — Les épreuves des concours comprendront une épreuve écrite et une épreuve orale dont le programme sera arrêté par le directeur général des cultes, sur la proposition du comité des inspecteurs généraux près les édifices diocésains, et inséré au *Journal officiel* en même temps que l'annonce de l'ouverture du concours.

Art. 5. — Le jury du concours sera composé de trois inspecteurs généraux près les édifices diocésains et de trois architectes diocésains désignés par arrêté du Ministre des Cultes, inséré au *Journal officiel* en même temps que l'annonce de l'ouverture du concours. Il sera présidé par le directeur général des cultes.

Art. 6. — L'arrêté ministériel annoncera en même temps le nombre des places mises au concours.

Art. 7. — Le conseiller d'État directeur des cultes est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, 28 février 1884.

Martin FEUILLÉE

#### ÉCOLE NORMALE D'INSTITUTRICES A CLERMONT-FERRAND

Le Préfet du Puy-de-Dôme a l'honneur d'informer MM. les Architectes que les paragraphes 2 et 3 de l'article 7 de l'arrêté du 15 décembre 1883, exposant les conditions du concours ouvert pour la construction d'une École normale d'institutrices à Clermont-Ferrand, sont modifiés comme suit :

Les concurrents devront présenter :

Les plans des fondations, du sous-sol, des différents étages, des dispositions intérieures et des combles, à l'échelle de 0<sup>m</sup>,01 par mètre ;

Une élévation géométrale des façades principales, latérales et postérieures, et les coupes longitudinales et transversales nécessaires, le tout à l'échelle de 0<sup>m</sup>01 par mètre.

Le Préfet du Puy-de-Dôme.

Gustave LE MAILLER.

#### PRISON CELLULAIRE DÉPARTEMENTALE

La Société générale des Prisons délivrera, dans sa séance générale du 10 juin 1884, une médaille de vermeil et un prix de 2.000 fr. à l'auteur du meilleur projet (mémoire, plans métrés et devis très détaillés) de construction d'une prison cellulaire, d'après les indications du programme par elle publié et qui sera adressé à toutes les personnes qui en feront la demande.

Les mémoires descriptifs accompagnés des plans métrés, devis devront être déposés, à l'adresse du secrétaire général, au siège de la Société, place du Marché-Saint-Honoré, n° 26, le 15 mai 1884, dernier délai.

#### GROUPES SCOLAIRES AU CREUZOT

La commission décide la publication immédiate dudit programme par voies d'affiches et d'insertions dans les journaux.

Un concours public est ouvert par la municipalité du Creuzot afin d'élever des écoles communales primaires pour 3.225 enfants.

Ces constructions se diviseront en neuf bâtiments avec leurs dépendances.

Le projet n° 1, dit de La Croix-Menée, sera dressé pour une école de 400 garçons.

Le n° 2, également dit de La Croix-Menée, sera dressé pour une école de 200 filles.

Le n° 4, dit de Saint-Charles, sera dressé pour une école de 400 garçons.

Le n° 4, également dit de Saint-Charles, sera dressé pour une école de 200 filles.

Le n° 5, dit de La Villedieu, sera dressé pour une école de 500 garçons.

Le n° 6, également dit de La Villedieu, sera dressé pour une école de 250 filles.

Le n° 7, dit des Allouettes, sera dressé pour une école de 400 garçons.

Le n° 8, dit des Moineaux, sera dressé pour une école de 450 garçons.

Le n° 9, également dit des Moineaux, sera dressé pour une école de 425 filles.

Un plan général des lieux sera fourni aux architectes qui en feront la demande à la mairie. Les concurrents devront prendre eux-mêmes tous les renseignements nécessaires à l'établissement des devis.

Les architectes se conformeront aux prescriptions de la circulaire de M. le ministre de l'Instruction publique, en date du 28 juillet 1882.

Chacune des écoles de garçons comprendra en outre du logement de l'instituteur, autant de logements d'instituteurs-adjoints qu'il y aura de classes. Trois d'entre eux seront établis pour instituteurs mariés ; ces logements auront un peu moins d'importance que le logement principal.

Chacune des écoles de filles comprendra, en outre du logement de l'institutrice, autant de logements d'institutrices-adjointes qu'il y aura de classes.

Il sera tenu grand compte du bon aménagement, de la simplicité des constructions, de leur condition de solidité et de durée, ainsi que de l'étude et de la précision des devis.

Chacun des projets sera composé des pièces suivantes :

1° Un plan parcellaire à l'échelle de 1 à 1.000 indiquant la disposition générale et l'orientation des bâtiments, ainsi que les terrains limitrophes et constructions voisines ;

2° Un plan coté et détaillé de chaque étage au un centième sur lequel seront indiqués les ouvertures, moyens de chauffage et ventilation, et la disposition du mobilier scolaire ;

3° Les coupes longitudinales et transversales à l'échelle de un centième cotées de façon à bien faire comprendre le système et la solidité de la construction ;

4° Les élévations des diverses façades à la même échelle que les plans et coupes ;

5° Un devis descriptif indiquant la provenance des matériaux, leur nature et leur mode d'emploi ;

6° Une série de prix ;

7° Un devis estimatif, lequel devra comprendre le mobilier ;

Chaque dossier sera déposé à la mairie du Creuzot avant le 15 mai 1884.

Une commission, composée du maire, président, de sept conseillers municipaux, de l'inspecteur primaire et de deux architectes de la localité décidera de la valeur des projets et en fera le classement, sans être tenue, sous aucun prétexte, de justifier sa décision.

Les architectes pourront fournir l'indication des constructions d'une importance analogue qu'ils auront exécutées.

L'auteur du projet classé n° 1 pour chaque école sera chargé de son exécution ; il recevra comme honoraires, 5 0/0 du montant des travaux. Les projets classés n° 2 recevront une prime de 500 francs.

Les projets primés deviendront la propriété de la ville qui se réserve le droit de faire, à ceux qu'elle adoptera, les modifications qu'elle jugera convenables.

Dans le cas où la ville ajournerait la construction d'un ou de plusieurs bâtiments, les projets classés n° 1 recevraient une prime de 1 0/0 sur le montant du devis et leur auteur perdrait tout droit à en suivre l'exécution.

Les architectes chargés de l'exécution d'un ou de plusieurs groupes, n'habitant pas la localité, seront tenus de s'y faire représenter par un homme capable, payé par eux et agréé par l'administration municipale.

#### PRIX DE SÈVRES

Voici, pour le concours de 1884-1885, le programme du prix de Sèvres :

Le sujet du concours est : une cheminée de boudoir avec supports et chambranles.

Les accessoires de la décoration supérieure, et les accessoires servant à l'éclairage, pourront faire corps avec la cheminée.

Toute latitude est laissée aux artistes pour la composition. Dans le cas de l'adjonction du métal, une grande sobriété est recommandée dans l'emploi de cette matière.

Les concurrents auront à produire : 1° un dessin géométral de la cheminée à grandeur d'exécution; 2° un dessin à l'effet aux trois dixièmes du modèle au minimum.

Les dessins devront être remis le 20 mai 1884, au plus tard, avant quatre heures du soir, au secrétariat de l'École nationale et spéciale des beaux-arts, 14, rue Bonaparte.

Chaque dessin devra porter une devise, et être accompagné d'un pli cacheté portant la même devise et renfermant le nom et l'adresse du concurrent. Les plis accompagnant les ouvrages reçus à la seconde épreuve seront seuls ouverts à l'issue du premier jugement.

Un concours, auquel sont appelés les Néerlandais et les étrangers, est ouvert pour la construction d'une nouvelle Bourse à Amsterdam. Les frais de construction de l'édifice sont évalués à la somme de 11/2 à 2 millions de florins. Les projets, plans et devis doivent être communiqués au collège des bourgmestres et échevins d'Amsterdam avant le 1<sup>er</sup> mai 1884.

Un jury international composé de onze membres à désigner par la municipalité sera nommé pour juger du mérite des concurrents. Le programme du concours est déposé à l'hôtel de ville d'Amsterdam. Il sera envoyé à tous ceux qui en feront la demande.

#### LAINÉ DE SCORIES

La laine de scories est d'une composition absolument identique à la scorie des hauts-fourneaux ; elle peut en conséquence être exposée, sans brûler, aux plus hauts degrés de chaleur, tout comme cette dernière.

La condensation en petits cristaux de la scorie à l'état liquide est obtenue par un puissant jet de vapeur lancé dans le courant de la scorie liquéfiée ; après refroidissement et réception des fibres dans une chambre collectrice, elle a une parfaite ressemblance avec le coton de charpie.

Examinés à l'aide du microscope, les fibres détachées se présentent comme une infinité de tubes de verre extrêmement fins, remplis d'air ; c'est là ce qui donne à la laine des scories la qualité si précieuse d'être la meilleure matière isolatrice et conséquemment le plus mauvais conducteur de chaleur ; en outre, les endroits où la laine de scories est posée deviennent inaccessibles aux rongeurs, soit souris, rats, etc., même pour les champignons.

On sait que tous les corps mous sont de très mauvais conducteurs de chaleur. L'absence de capacité conductrice provient essentiellement de la présence même du plus mauvais conducteur de la chaleur : l'air, dont sont remplis les petits tubes de verre qui constituent la laine de scories. Par conséquent, une couche de quelques centimètres d'épaisseur de laines de scories forme un grand nombre de couches d'air qui ne permettent que très difficilement et très lentement l'égalisation de la température.

Tous les mauvais conducteurs de chaleur connus et employés jusqu'à présent dans la pratique ont été surpassés par la laine de scories ; sa supériorité est due à un minéral de qualité supérieure et à la fusion au charbon de bois.

Lors de la pose des planchers dans les constructions neuves, il est encore d'usage de remplir l'espace entre le sommier et les planchers avec de la poussière de charbon, de la terre, etc. Ces matières sous les planchers deviennent des nids à insectes. Dans la suite, ces poussières infectent l'air des appartements et deviennent de véritables foyers de maladie en temps d'épidémie. La laine de scories supprime tous ces dangers : à ce point de vue surtout elle est très recommandable.

Voici comment s'exprime l'architecte en chef de la ville de Lyon :

« Je m'empresse de vous informer que des observations comparatives ont été effectuées à différentes reprises et notamment pendant la période des grandes chaleurs du mois d'août de cette année. Elles ont eu lieu en même temps dans les locaux non protégés par la laine de scories et dans ceux contigus où cette matière avait été appliquée. Les résultats constatés ont été variables suivant l'état de la température extérieure, et la moyenne des relevés a donné les chiffres suivants :

A. — Température des locaux non protégés par la laine de scories, 33°.

B. — Température des locaux garantis par cette matière, 28°. Différence en moins 5°, soit un abaissement de température correspondant approximativement à une réduction de quinze pour cent. Ce résultat me paraît satisfaisant au point de vue de l'usage auquel est destinée la laine de scories, puisqu'il en ressort que ce produit est mauvais conducteur de la chaleur. »

La laine de scories empêche la congélation des conduits d'eau et de vapeur ; en été, la condensation de la vapeur, condensation qui occasionne une plus forte dépense de charbon et une marche irrégulière des machines,

La laine de scories est d'une supériorité incontestable sur les autres matières similaires, parce que :

1° Elle est le plus mauvais conducteur de chaleur. — 2° Elle est d'un emploi très facile. — 3° Elle est d'une plus grande durée, ce qui constitue une économie considérable. — 4° Son prix de revient est moins élevé que celui des autres produits similaires.

V. aux annonces.

**André Bernard.** — Le 1<sup>er</sup> février, à l'église primatiale de St-Jean, ont eu lieu les obsèques d'André Bernard.

Né à Lyon, le 15 septembre 1838, André Bernard fit ses études classiques au pensionnat des Minimes, qu'il ne quitta que pour commencer celles d'architecture qu'il fit exclusivement sous la direction de son père, Pierre Bernard, habile architecte lyonnais décédé en 1881, et avec lequel il collabora à la construction des églises d'Affoux, de Champagne, de Quincié, de Saint-Didier et de Saint-Cyr au Mont-d'Or, de Vaugneray, du presbytère de Mollon, et à la décoration intérieure de l'église de Dardilly.

A l'époque néfaste de la guerre de 1870, au moment de la formation des légions de marche du Rhône, André Bernard, sans hésitation, s'engagea dans la première où il fut nommé capitaine commandant de la compagnie du génie. Il fit en cette qualité la campagne de l'Est et sut se concilier l'amitié et l'estime aussi bien de ses supérieurs que de ses subordonnés.

Après l'internement de l'armée en Suisse et aussitôt la signature de la paix, il rentra à Lyon pour reprendre ses occupations ordinaires. Peu de temps après, son père ayant cédé son cabinet à ses deux fils André et Joannès, ils firent en collaboration l'église des Charpennes près Lyon, celle de Chazay d'Azergues, ainsi que le presbytère, la salle d'asile et l'école de filles de cette commune.

Ils venaient de terminer le clocher de l'église de Chazay, lorsqu'il y a à peine un an et demi les deux frères eurent la douleur de perdre leur père, en même temps que leur maître, au moment où ils se disposaient à lui montrer leur œuvre achevée. Cette perte fut très sensible à André Bernard ; caractère excessivement impressionnable, déjà affecté par la mort de plusieurs proches parents, les germes de la maladie qui devait l'emporter ne tardèrent pas à se développer et, après une année passée dans des alternatives de calme et de souffrances, malgré tous les soins assidus de son épouse dévouée, la mort vint l'enlever dans la force de l'âge, au moment où l'horizon commençait à se présenter à lui sous de plus brillantes couleurs. C'est avec une force d'âme vraiment remarquable qu'il vit approcher sa fin, après avoir supporté pendant un mois les plus cruelles souffrances avec une résignation exemplaire, et qu'il s'éteignit le 30 janvier 1884.

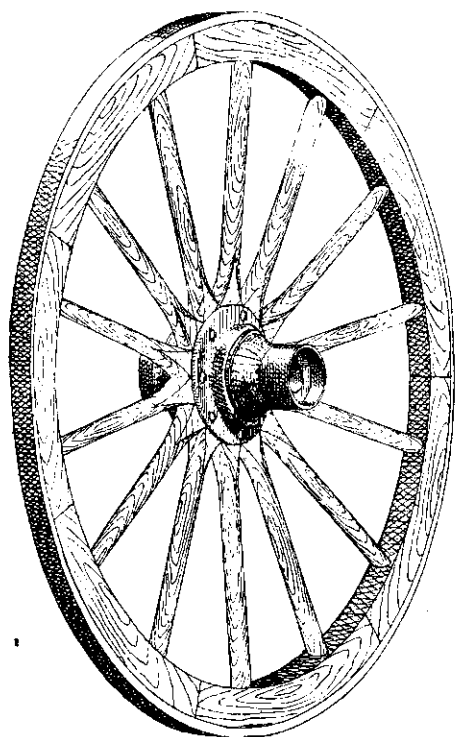
## CHANTIERS DE LA BUIRE

### ROUE DÉGRANGE

Ainsi que nous l'avions annoncé dans notre précédent numéro, nous donnons ci-dessous quelques croquis de la Roue Dégrange auxquels nous ajoutons les renseignements que les Chantiers de la Buire, seuls constructeurs de cette roue en France, ont bien voulu nous donner sur cette invention.

Les roues du système Dégrange, breveté s. g. d. g., ont valu, en septembre 1882, à l'auteur, un premier prix d'honneur décerné par la Société des Agriculteurs de France et le titre de membre de cette Société.

Ce nouveau système présente tous les avantages des roues à moyeu métallique, et n'en a pas les inconvénients.

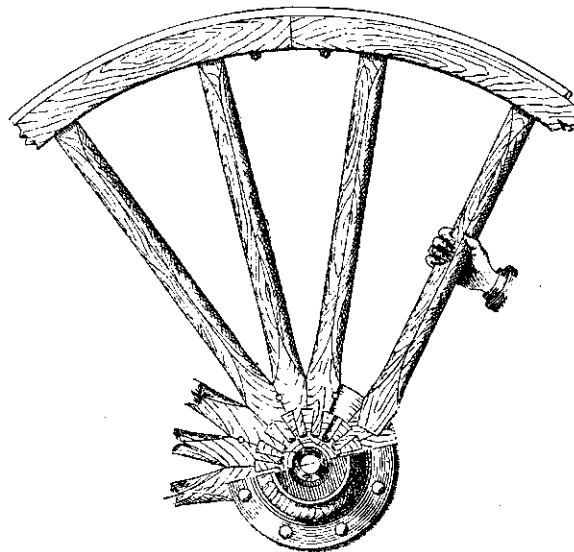


En effet, un grave défaut des roues à moyeu métallique provient du *manque d'élasticité* de ce moyeu contre lequel viennent butter les extrémités des rais ; ceux-ci se mâtent à l'usage, et il en résulte une prompte dislocation de la roue. Cet inconvénient est évité

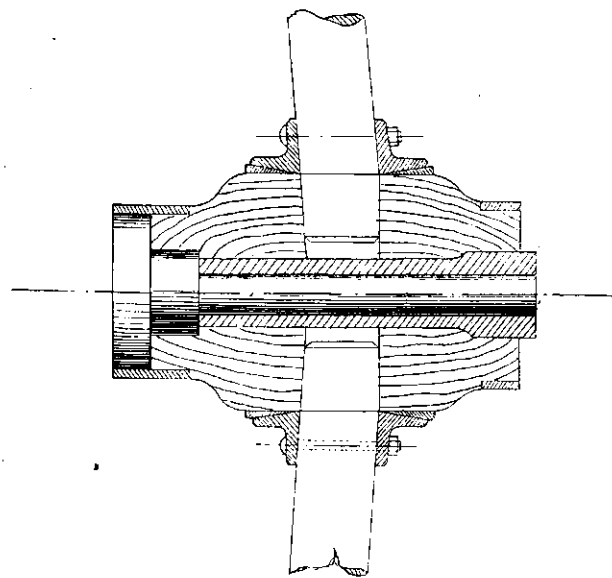
dans le système des Roues Dégrange auxquelles le moyeu en bois conserve l'élasticité nécessaire.

Les rais s'arc-boutent d'ailleurs réciproquement, sont tous solidaires, et offrent ainsi une résistance maxima.

En outre, et c'est là le principal avantage du système, l'enrayage des rais sur le moyeu est assuré d'une manière parfaite au moyen de deux couronnes métalliques, qui, réunies entre elles par des boulons, embrassent tous les rais à la fois ; ces couronnes ser-



vent elles-mêmes de frettes au moyeu par l'intermédiaire de *cercles à section conique* qui peuvent donner, soit au montage, soit en service, un serrage aussi énergique que possible, et assurer toujours à l'ensemble du système une solidarité absolue.



Le mode de construction des Roues Dégrange empêche à l'usage toute variation dans l'équateur, supprime, comme nous l'avons dit, toute dislocation, et fait obstacle à l'infiltration de l'eau de pluie.

Le *remplacement* d'un ou de plusieurs rais est des plus faciles, car il peut se faire sans démonter le bandage de la roue, en déboulonnant seulement l'armature d'arrière. Le nouveau rais introduit est alors mis en place sous *patte* ; la solidité de la roue reste d'ailleurs la même.

En résumé, à dimensions égales, la Roue Dégrange est assurée d'une résistance et d'une durée doubles de celles des roues ordinaires.

### AVIS & RENSEIGNEMENTS DIVERS

**Salon des arts décoratifs de Lyon.** — Une tentative heureuse due à l'initiative de la Société des Amis des Arts, de Lyon, c'est la création du Salon des Arts décoratifs, où sont exposés les « objets qui, par leur création ou leur fabrication, sont originaires de Lyon ou de la région lyonnaise. »

Toutes les principales branches des arts décoratifs y sont remarquablement représentées : ameublement, bijouterie, joaillerie, broderie, cartonnage, céramique, dentelle et autres articles de blanc, dessin industriel, encadrement, dorure, carton pâte, et étoffes, fontes ouvrees, imprimerie, menuiserie, sculpture sur bois, ébénisterie, mosaïque, orfèvrerie civile et religieuse, papiers peints, peinture, peinture sur mortier, peinture sur verre, photographie, reliure, sculpture, serrurerie, soierie et tissage.

On voit d'après cette longue nomenclature qu'une grande variété règne dans cette première exposition. Nous reviendrons du reste, dans notre prochain numéro, sur les principales œuvres qu'elle renferme, surtout celle qui nous occupe le plus directement.

Nous voyons déjà pour l'année prochaine, une telle affluence d'exposants, que les salles de notre musée servant actuellement à l'exposition ne seront pas assez nombreuses, et que la Société sera dans l'obligation de n'admettre que des œuvres hors ligne.

Nous ne pouvons que remercier la Société des Amis des Arts de son heureuse initiative et particulièrement M. Giraud, son administrateur délégué.

**Société centrale des Architectes.** — La Société centrale des Architectes convie tous les artistes, sans distinction d'école, faisant ou ne faisant pas partie de la Société, à venir, comme l'année dernière, préparer la liste pour le jury du salon de 1884.

Cet appel s'adresse à tous les membres de la Société et à tous les Architectes ayant exposé une fois au Salon.

La réunion aura lieu le jeudi, 21 février 1884, à 3 heures, rue de l'Abbaye, 3 (salle de la Société de chirurgie).

La prochaine conférence de la Société sera faite par M. A. Durand-Claye.

**Sapeurs-pompiers.** — Les engagements volontaires pour cinq ans sont ouverts en permanence, dans le régiment de sapeurs-pompiers de Paris, en faveur des jeunes gens de 18 à 20 ans qui ont travaillé pour embrasser les professions ci-après : ingénieurs, architectes, dessinateurs, comptables, mécaniciens, chauffeurs, tourneurs en métaux, ajusteurs, forgerons, lithographes, télégraphistes, ainsi que tous ceux qui parlent anglais ou allemand.

Les jeunes gens qui désireraient utiliser leurs connaissances dans les bureaux et ateliers, et satisfaire à la loi militaire, peuvent s'engager directement.

Le capitaine trésorier du régiment, 9, boulevard du Palais, donnera d'ailleurs aux intéressés tous les renseignements utiles; cependant les jeunes gens dont les parents sont domiciliés à Paris et dans le département de la Seine ne peuvent être acceptés.

**Travaux en Bulgarie.** — Parmi les grands travaux publics projetés en Bulgarie, on cite : la construction d'un chemin vicinal de 8 kilomètres reliant Varna au Monastère, comprenant des ouvrages de terrassement de chaussée et de maçonnerie (les conditions du cahier des charges ne sont point encore fixées); puis les travaux d'amélioration du port de Varna, qui comporteront une dépense évaluée à environ 13 millions de francs.

### DEMANDES EN AUTORISATION DE BATIR

Maison, angle des rues Saint-Pierre de Vaise et des Prés. M. Valette, par M. Foussard, 74, rue Saint-Pierre-de Vaise. — Maison, rue Chinard. M. Lepesteur, par MM. Chapelle et Tarnaud, 19, rue de la Claire. — Maison, 140, rue Mazenod. M. Rémy père, 55, rue Servient. — Maison, 27, rue Bossuet. MM. Pucaly frères, 29, rue Bossuet. — Maison, angle des rues Chapponnay et de l'Arquebuse. M. Gouyon, 56, cours de la Liberté. — Maison, 96, rue Tronchet. M. Bruneau, 96, rue Tronchet. — Maison, 15, rue Saint Amour. M. Peysson, rue de la Charité, 23. — Maison, 8, rue Colombier. — Maison, 244, avenue de Saxe. M. Lelarge, 72, cours Lafayette. — Exhaussement, 64, rue de la Claire. M. Boisson, par M. Pinélon, 29, rue du Tunnel. Maison, 7, rue de la Bannière. M. Sciaud, 145, rue de Chartres.

### TRAVAUX PARTICULIERS COMMENCÉS A LYON

**1<sup>er</sup> ARRONDISSEMENT.** — *Place de Serin.* — Groupe scolaire, Propr., la Ville de Lyon; arch., M. Geneste, 55, rue de Créqui; entrepr., MM. Vial, 7, quai des Étroits et M. Dubouin fils, 3, rue des Docks. — Au rez-de-chaussée. — *Rue Neyret, retour Grande-Côte et des Tables-Claudiennes.* — Propr., la Ville de Lyon; arch., M. Richard, 2, rue d'Oran; entrepr., M. Bourdeix, 11, rue Pailleron. — Fondations. — *Rue Bât d'Argent, 45.* Bâtiment de rapport. Propr., une société civile; arch., M. Boiron, 8, rue Constantine; entrepr., MM. Gay et Baguard, 4, rue des Marronniers. — Fondations. — *Rue Bât d'Argent, 8.* — Bâtiment de rapport. Propr., M. Clermont (Pierre); arch., M. Clermont fils, 71, rue Vauban; entrepr., M. Baillet, 220, rue Boicau. — On démolit. — *Rue Lanterne, 7 et 18,* rue Constantine. Bâtiment de rapport. Propr., M. Gayet; arch., M. Misme, 7, rue de la Marinière. Entrep., M. Dumont, 8, place de la Platière. — On démolit.

**2<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT.** — *Rue d'Enghien, 3, retour rue Franklin.* — Bâtiment de rapport. Propr., la Société des Immeubles de Perrache; arch., M. Chatagnon, 9, rue Molière; entrepr., MM. Dulac, père et fils, 4, rue Constantine. — Couvert. — *Rue Marc Antoine-Petit et rue Seguin.* — Maison de rapport. Propr., M. Nonidi; arch., M. Claudius Rivière, 6, rue de la Barre; entrepr., M. Portas et Aristide, 58, cours Charlemagne. — Au 2<sup>e</sup> étage. *Rue Seguin.* — Bâtiment pour atelier de menuiserie et habitation. Propr., M. Mehay; arch., M. C. Rivière, 6, rue de la Barre; entrepr., M. Nann, 4, rue de Marseille. — Fondations. — *Rue Marc-Antoine Petit, retour rue Seguin.* — Maison de rapport. Propr., M. Nonidi; arch., M. C. Rivière; entrepr., MM. Portas et Aristide, 58, cours Charlemagne. — Au 2<sup>e</sup> étage.

**3<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT.** — *Rue Servient, 7, retour cours de la Liberté.* — Bâtiment de rapport. Propr., M. Dutier; arch., M. Menut, 8, place de la Platière; entrepr., MM. Rouchon frères, 54, rue Mercière. — Au 4<sup>e</sup> étage. — *Avenue de Saxe, retour rue Vaudray.* — Maison de rapport. Propr. et entrepr., M. Lelarge, cours Lafayette; arch., M. Rivière, 6, rue de la Barre. — Fouilles. — *Cours de la Liberté et rue de Bonnel.* — Ateliers et magasins. Propr., MM. Thévenin frères; arch., M. Claudius Rivière, 6, rue de la Barre; entrepr., M. Duchez, 2, place d'Albon. — Au 1<sup>er</sup> étage. — *Rue Saint-Antoine.* — Maison d'habitation. Prop. et entrepr., M. Sayetlat; arch., M. Guiguet, 195, avenue de Saxe. — Au 2<sup>e</sup> étage. — *Place de l'Abondance, retour cours Gambetta.* — Bâtiment de rapport. Propr., M. Richard, serrurier, 6, rue de Marseille; arch., M. Duret; entrepr., M. Maréchal, 11, rue Saint-Pierre. — Au 1<sup>er</sup> étage. — *Rue Voltuire, 49.* — Bâtiment de rapport. Propr., M. Faivre, rue Moissonnier; entrepr., M. Belloffe, place des Maisons-Neuves-Villeurbanne. — *Route de Grenoble, 82.* — Bâtiment de rapport. Propr., M. Perret, charpentier à Montplaisir; entrepr., M. Canque et Malvétue, à Montplaisir. — Au 1<sup>er</sup> étage. — *Rue Chapponnay, retour rue de l'Arquebuse.* — Maison de rapport. Propr. et entrepr., M. Gouyon, 56, cours de la Liberté; arch., M. Coquet, 16, quai de la Guillotière. — Fondations. — *Cours de la Liberté, retour rues de Bonnel, Pierre-Corneille et Servient.* — Hôtel de Préfecture Propr., le Gouvernement; arch., M. Louvier, 7, quai Fulchiron; entrepr., M. Duchez, 4, place d'Albon. — Fouilles. — *Avenue de Saxe, retour rue Saint-Jacques.* Bâtiments de rapport. Propr. et entrepr., M. Lelarge, 72, cours Lafayette; arch., M. C. Rivière, 6, rue de la Barre. — Fondation. — *Rue Vendôme, retour rue Chapponnay.* — Bâtiment de rapport. Propr., M. Mestrollet; arch., M. Laurens, 13, place du Pont; entrepr., MM. Ferréaud (Louis) et fils, 81, rue Vauban. — Rez-de-chaussée. — *Rue Duguesclin, 720.* — Maison de rapport. Propr., une société civile; arch., M. Pascolon, 6, rue de la République; entrepr., MM. Ferréaud (Louis) et fils, 81, rue Vauban. — Rez-de-chaussée.

**4<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT.** — *Clos Fayet, rues Dechazelle, Saint-Polhin et des Missionnaires.* — École Normale d'instituteurs. Propr., Ville de



Lyon; arch., M. Bellemain, 25, rue Saint-Pierre; entrepr., MM. Chapelle et Tarnaud, 19, rue de la Claire. — Au rez-de-chaussée. — *Rue de l'Enfance*, 27 bis. — Bâtiment de rapport. Propr., et entrepr., M. Tournaud; arch., MM. Dupin frères, rue de Marseille, 10. — Couvert.

5<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT. — *Rues d'Écully et de la Duchère*. — Groupe scolaire. Propr., la Ville de Lyon; arch., M. Porte, 18, rue Mulet; entrepr., MM. Chapelle et Tarnaud, 19, rue de la Claire. — Rez-de-chaussée.

6<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT. — *Entrée du Parc, près le Rhône*. — Monument à la mémoire des légionnaires du Rhône. Arch., M. Coquet, 16, quai de la Guillotière; entrepr., M. Gouyon, 56, cours de la Liberté. — Piédestal. — *Rue Tronchet, retour rue Tête-d'Or*. — Bâtiment de rapport. Propr., M. Jannin, maître menuisier, 2, chemin de Choulaux; arch., M. Rivière, 6, rue de la Barre; entrepr., M. Lelarge. — Couvert. — *Rue de Crillon, 44, et Garibaldi*. — Bâtiment de rapport. propr., M. Anselmeti, peintre, 38, rue Tête-d'Or. — Au 2<sup>e</sup> étage. — *Rue Mongolfier, 98*. Maison de rapport. Propr., M. Buisson, cours Lafayette, 32; arch., M. Bolard, boulevard de la Croix-Rousse, 103; entrepr., M. Pénélon, 18, rue du Charriot d'Or. — Au 2<sup>e</sup> étage. — *Rue Tête-d'Or, retour rue Tronchet*. — Groupe scolaire. Propr., la Ville de Lyon; arch., M. André, 82, avenue de Saxe; entrepr., M. Fessetaud (Louis) et fils, 81, rue Vauban. — Fondations. — *Place Saint-Pothin, retour rue Vendôme*. — Maison de rapport. Propr., la Société anonyme des Immeubles lyonnais, directeur, M. Dubois; arch., M. Claudius Rivière, 6, rue de la Barre. — Fouilles. — *Avenue de Saxe et Place Saint-Pothin, 96*. — Bâtiment de rapport. Propr. et entrepr., M. Nann (Charles), 4, rue de Marseille. — Fondations. — *Avenue de Saxe, 98*. — Bâtiment de rapport. Propr., et entrepr., M. Mann, 4, rue de Marseille; arch., M. C. Rivière, 6, rue de la Barre. — Fondations. — *Place Saint-Pothin, retour rue Vendôme*. — Maison de rapport. Propr., la société des Immeubles lyonnais, directeur M. Dubois; arch., M. C. Rivière, 6, rue de la Barre. — Fouilles. — *Rue de Saxe, 77*. — Bâtiment pour lavoir public. Propr., M. Trocon; arch., M. C. Rivière, 6, rue de la Barre; entrepr., M. Chataux jeune, 23, rue Vauban. — *Place Saint-Pothin, 5*. — Bâtiment de rapport. Propr., M. P. hu; arch., M. Moreau, 8, rue Jean-de-Tourne; entrepr., MM. Rouchons frères, 54, rue Mercière. — Fondations. — *Cours Vitton, retour boulevard du Nord*. — Bâtiment de rapport. Propr., et entrepr., MM. Feuga et Despieres; arch., G, place des Cèlestins; entrepr., M. Geneste, 57, rue de Créqui. — On démolit. — *Rue Bugeaud, 38*. — Bâtiment de rapport. Propr., M. Vellet; arch., M. Tarchier, 15, quai Saint-Antoine; entrepr., M. Gouyon, 56, cours de la Liberté. — Fondations.

Bonnand. — *Près de la Chapelle*. — Château. Propr. M. M<sup>mes</sup> Baumers; arch., M. Corret, 11, rue Laureussin; entrepr., MM. Guibert et Lamure, à Oullins, Grande Rue. — Rez-de-chaussée.

Caluire, — 182, Grande rue Saint-Clair. Maison bourgeoise. Propr., M<sup>me</sup> Clauzel; arch., M. Bonnafé, 13, rue des Augustins; entrepr., M. Sauvannot, 138, Grande-Rue, Saint-Clair. — Rez-de-chaussée.

Caluire (Vassieu). — Maison bourgeoise. Propr., M<sup>me</sup> Boullin; arch., Bonnofé, 13, rue des Augustins; entrepr., M. Chaury, grande rue Saint-Clair. — Fondations.

Charpennes. — *Boulevard de l'Hippodrome*. — Construction pour la ferme de la Tête-d'Or. Propr., M. Caubet; entrepr., M. Pichon et Vialatout, 17, rue Neuve-d-s-Charpennes. — Au rez-de-chaussée.

Montplaisir — *Rue Saint Gilbert*. — Maison bourgeoise, Propr., et arch., M. Fochet, rue des Tuilliers, à Montplaisir; entrepr., MM. Canepic et Malvétu, 63, rue des Maisons-Neuves, à Montplaisir. — Fondations

Oullins. — *Chemin du Perron*. — Maison bourgeoise. Propr., M. Ozersau; arch., MM. Dupin frères, 10, rue de Marseille; entrepr., M. Darfeuille. — Au 1<sup>er</sup> étage.

Oullins. — *Rue du Perron, retour Chemin de Jacquart*. — Maison bourgeoise. Propr., M. Gonnet, même lieu; entrepr., M. Nosny, à Oullins, boulevard de l'Ézéron. — Rez-de-chaussée.

Pierre-Bénite. — *Route Nationale, 82*. — Maison de rapport. Propr. et entrepr., M. Bonnichon (Jean), à Pierre-Bénite; arch., M. Cotter, 57, cours Morand, Lyon. — *Rue Froide, 47*. — Maison bourgeoise. Prop., M. Chevreau (B.), au même lieu; entrepr., M. Bonnichon (J.), à Pierre-Bénite. — Fondations.

RÉSULTATS DES ADJUDICATIONS

Rhône. — *Le 14 février*. — Mairie de Lyon. Construction d'un tronçon d'égout entre le chemin vicinal n° 46, évaluée à 6.000 fr. M. Duret (François), oncle, à Lyon, adjud., à 18 fr. 01 p. 100.

Ain. — *Le 10 février*. — Mairie de Chaley. Construction d'un pont en pierre pour le passage du chemin vicinal n° 2, évalués à 17.374 fr. M. Guy, Gilbert, à Saint-Rambert, adjud., à 21 fr. p. 100.

Ain. — *Le 20 février*. — Chemin de fer de Saint-Claude à la Cluse. Barrières des

passages à niveau et des cours de marchandises, clôtures spéciales des gares. M. Marion (Antoine), à Bellegarde, adjud., à 28 fr. p. 100.

Isère. — *Le 17 février*. — Mairie de Montrevel. Chemin vicinal ordinaire n° 1. M. Fayolle (Joseph), à Grenoble, adjud., à 2 p. 100.

Loire. — *Le 16 février*. — Mairie de Saint-Maurice-en-Goubois. Reconstruction de l'église. M. Fossati, à Aurec (H.-Loire), adjud., à 18 fr. p. 100.

Loire. — *Le 21 février*. — Mairie de Roanne. Constructin d'un lycée de filles rue Brisson, évalués à 200.000 fr. M. Bessa, à Roanne, adjud., à 2 fr. 10 p. 100, plus un rabais de 5 p. 100, que la ville s'était réservé.

COURS DES MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION  
EN GROS ET LIVRABLES SUR LES PORTS OU DANS LES ENTREPOTS  
DE LA PLACE DE LYON

NATURE DES MATÉRIAUX	PRIX SUIVANT LA QUALITÉ		
<b>BOIS</b>			
Chêne de Bourgogne. . . . . le mètre cube	90	à	120
Sapin de la Saône. . . . . — —	48	»	56
Sapin du Rhône. . . . . — —	44	»	52
<b>PIERRES</b>			
CARRIÈRES DU HAUT-RHÔNE (VILLEBOIS)			
Allèges. . . . . — —	42	»	45
Pierre de taille brute. . . . . — —	45	»	50
Plafonds et marches d'escalier, taille comprise, le mètre carré	25	»	28
Moellons bruts. . . . . — —	6	50	7
CARRIÈRES DU MONT-D'OR (SAINT-FORTUNAT)			
Allèges. . . . . le mètre cube	35	»	38
Jambages et couverts de portes et croisées, taille comprise. . . . . le mètre courant	5	»	5
Plafonds et marches d'escalier, taille comprise, le mètre carré	16	»	18
Moellons bruts de Couzon. . . . . le mètre cube	5	25	6
<b>MÉTAUX</b>			
COURS PRÉCÉDENTS 8 févr.   19 févr.   DERNIERS 22 févr.			
Fer en barres, au coke, 1 <sup>re</sup> classe. . . . . les 100 kil	18 50	18 50	18 50
Fonte de 2 <sup>e</sup> fusion. . . . . — —	»	»	»
Cuivre en lingots Chili affiné. . . . . — —	160	160	160
Cuivre rouge en feuilles. . . . . — —	180	180	177 50
Cuivre jaune. . . . . — —	165	165	160
Étain Banca. . . . . — —	238	238	238
Étain Billiton. . . . . — —	232	232	232
Plomb doux, 1 <sup>re</sup> fusion. . . . . — —	32 50	32 50	32 50
Plomb ouvré, tuyaux et feuilles. . . . . — —	36	35 50	36 50
Zinc refondu, 2 <sup>e</sup> fusion. . . . . — —	36	36	36
Zinc laminé en feuilles Vieille-Montagne. . . . . — —	54	54	53
Zinc — autres marques. . . . . — —	52	52	51
Acide oléique (Oléine). . . . . — —	73	73	72
<b>HUILES (Droits d'accise en sus)</b>			
Huile de lin. . . . . les 100 kil	71	70	71
— de colza brute indigène. . . . . — —	88	88	87
— — épurée id. . . . . — —	96	96	94
Acide stéarique (Stéarine). . . . . — —	153	151	151
<b>DROGUERIE</b>			
Alun épuré. . . . . les 100 kil	25 50	25	25 50
— ordinaire. . . . . — —	21	21	21
Essence de térébenthine. . . . . — —	75	75	75
Sei de soude 80 degrés. . . . . — —	24	24	24
<b>SPIRITUEUX (En entropôt)</b>			
Esprit 3 6 Béziers à 86 degrés. . . . . l'hectol.	115	115	115
— de marc. . . . . — —	105	105	105
— Nord fin. . . . . à 93 degrés. . . . . — —	58	58	58
— — extra-fin — — — — — — —	60	62	62
— de grains — — — — — — —	80	80	80
— mauvais goût — — — — — — —	48	48	48

MISES EN ADJUDICATION

Rhône. — *Mercredi 12 mars, 2 h.* — Travaux d'entretien pendant les années 1884 et 1885 des édifices appartenant au département. — 1<sup>re</sup> série. Bâtimens situés dans l'arrondissement. — 1<sup>er</sup> lot. Maçonnerie, 3.150 fr. Caut., 150 fr. — 2<sup>e</sup> lot. Menuiserie et charpente, 2.070 fr. Caut., 100 fr. — 3<sup>e</sup> lot. Plâtrerie, peinture et vitrerie, 4.450 fr. Caut., 220 fr. — 4<sup>e</sup> lot. Serrurerie. 4.300 fr. Caut., 215 fr. — 5<sup>e</sup> lot. Ferblanterie et plomberie, 1.950 fr. Caut.; 100 fr. — 6<sup>e</sup> lot. Asphalte, 500 fr. Caut., 25 fr. — 2<sup>e</sup> série. Bâtimens situés dans l'arrondissement de Villefranche. — 1<sup>er</sup> lot. Maçonnerie. 750 fr. Caut., 40 fr. — 2<sup>e</sup> lot. Menuiserie et charpente, 550 fr. Caut., 30 fr. — 3<sup>e</sup> lot. Plâtrerie, peinture et vitrerie, 750 fr. Caut., 40 fr. — 4<sup>e</sup> lot. Serrurerie, 550 fr. Caut., 30 fr. — 5<sup>e</sup> lot. Ferblanterie et plomberie, 400 fr. Mont., 20 fr. Renseignements à la préfecture.

Rhône. — *Judi 13 mars, 2 h.* — Hôtel-de-Ville. Fouriture de 1.616 fusils pour l'armement des bataillons scolaires de la ville de Lyon. Mont., 35.552 fr. Caut., 3.500 fr. Renseignements à la mairie, 1<sup>re</sup> division de l'instruction publique.

Rhône. — *Mercredi 19 mars, 2 h.* — Hôtel-de-Ville de Lyon. École normale primaire d'institutrice à Lyon-Croix-Rousse, ancien clos Champavert, boulevard de la Croix-Rousse et rue Tourette. 1<sup>er</sup> lot. Terrassement, 16.000 fr. Maçonnerie, 318.000 fr. Total, 334.000 fr. Caut., 16.500 fr. — 2<sup>e</sup> lot. Ciment, 20.500 fr. Caut., 1.000 fr. — 3<sup>e</sup> lot. Pierre de taille de Saint-Cyr, 21.100 fr. Caut., 1.000 fr. — 4<sup>e</sup> lot. Pierre de taille de Couzon, 9.000 fr. Caut., 450 fr. — 5<sup>e</sup> lot. Pierre de taille de la Grive, 12.500 fr. Caut., 600 fr. — 6<sup>e</sup> lot. Pierre de taille de Villebois, 43.000 fr. Caut., 2.000 fr. — 7<sup>e</sup> lot.

Pierre de taille de Sainte-Juste, 99,000 fr., des Estailades, 11,000 fr. Total, 110,000 fr. Caut., 5,500 fr. — 8<sup>e</sup> lot. Charpente, 85,000 fr. Caut., 4,200 fr. — 9<sup>e</sup> lot. Menuiserie, 86,500 fr. Caut., 4,300 fr. — 10<sup>e</sup> lot. Serrurerie, 35,000 fr. Quincaillerie, 26,000 fr. Total, 61,000 fr. Caut., 3,000 fr. — 11<sup>e</sup> lot. Ferblanterie, zinc, plomb, 114,000 fr. Caut., 700 fr. — 12<sup>e</sup> lot. Plâtrerie, peinture, vitrerie, 48,000 fr. Caut., 2,300 fr.

Certificat visé par M. Ph. Geneste, 2, rue Constantine, huit jours à l'avance. Renseignements à la préfecture, 2<sup>e</sup> division, 2<sup>e</sup> bureau.

**Rhône.** — *Dimanche 20 avril*, 2 h. — Mairie de Fontaine-sur-Saône. Réparations aux bâtiments de la mairie et des écoles communales. Maçonnerie, 2,578 fr. 25. Caut., 257 fr. 80. Menuiserie, serrurerie, 634 fr. 60. Caut., 63 fr. 46. Ferblanterie, 436 fr. 50. Caut., 43 fr. 65. Plâtrerie, peinture, 836 fr. 38. Caut., 83 fr. 64. Total, 4,485 fr. 74.

Certificat visé par M. Bellemain, architecte, 25, rue Saint-Pierre, avant le 10 avril, Renseignements à la mairie.

**Ain.** — *Dimanche 16 mars*, 1 h. — Mairie de Tramoyes. Mur de soutènement avec perron devant l'église, Mont., 2,701 fr.

Renseignements à la mairie et chez M. Thoubillon, architecte, à Lyon.

**Ain.** — *Lundi 10 mars*, 1 h. — Mairie de Reyssouze. Achèvement de l'église. Mont., 38,943 fr.

Renseignements à la mairie et chez M. Thoubillon, architecte, à Lyon.

**Allier.** — *Dimanche 9 mars*, 1 h. — Mairie de Louroux-de-Bouble. Construction du chemin vicinal ordinaire n° 3 sur une longueur de 1.615 mètres. Mont., 7,804 fr. 50. A valoir, 714 fr. 65. Caut., 260. Renseignements à la mairie.

**Allier.** — *Dimanche 9 mars*, 1 h. — Mairie de Chavenon. Travaux de réparations et de réfections à exécuter au clocher et à l'église. Mont., 2,801 fr. 60. Caut., 200 fr. Renseignements à la mairie.

**Allier.** — *Dimanche 16 mars*, 1 h. — Mairie de Bayet. Agrandissement des écoles communales. Mont., 31,947 fr. 41, non compris une somme à valoir.

Renseignements à la mairie.

**Alpes-Maritimes.** — *Samedi 15 mars*, 2 h. — Préfecture. Routes nationales. Travaux à faire pendant les années 1884, 1885, 1886, 1887, 1888 et 1889, pour l'entretien des routes nationales n° 7, 85, 97, 204, 205 et 207, et de l'endigement de la rive gauche du Var. Renseignements à la préfecture.

**Aveyron.** — *Mercredi 19 mars*, 9 h. — Préfecture. Routes nationales. Route n° 9. Déplacement de la route en montagne entre les bornes 54 kil. 254 m. 29 et 54 kil. 336 mètres 81. Mont., 2,931 fr. 86. Caut., 100 fr. — Route n° 88. Rechargement de la chaussée d'empièchement entre le chemin d'accès des fours à chaux de Lapanoussa et le chemin de la Roque et entre le pont de Louterne et 200 mètres après le chemin d'accès à la gare de Rodez, Mont., 27,474 fr. 94. Caut., 930. — Route n° 88. Rechargement de la chaussée d'empièchement entre 200 mètres après l'embranchement du chemin d'accès à la gare de Rodez et 3 mètres après l'embranchement du chemin de la Toucade et entre 25 mètres après le bureau d'octroi de la Mouline et 340 mètres après l'auberge Sudres. Mont., 29,084 fr. 93. Caut., 970. — Route n° 121. Réparation dans la traverse d'Espallon entre l'entrée du pont sur le Lot et la route départementale n° 6. Mont., 12,461 fr. 50. Caut., 400 fr.

Renseignements à la préfecture de l'Aveyron, 3<sup>e</sup> division, et dans les bureaux de MM. les ingénieurs des arrondissements dans lesquels se trouvent situés les travaux.

**Aveyron.** — *Dimanche 9 mars*, 1 h. — Presbytère de Saint-Igest-Saint-Cernin. Construction de la nef de deux chapelles et d'une sacristie de l'église de la paroisse de Saint-Igest. Mont., 11,833 fr. 46. Caut., 1,000 fr.

Renseignements au presbytère de Saint-Igest.

**Bouches-du-Rhône.** — *Jeudi 6 mars*, 11 h. — Sous-préfecture d'Aix. Travaux communaux et de chemins vicinaux. Simiane. Reconstruction du mur de la place de l'église. Mont., 2,451 fr. 39. A valoir, 98 fr. 61. Caut., 82. — Rognac. Canalisation des eaux de la source du Vabré-d'entré-Castaou. Mont., 3,796 fr. A valoir 204. Caut., 409 fr. — Saint-Antonin. Chemin vicinal n° 2. Rectification entre le hameau de Bouquet et le chemin vicinal n° 1; long. 597 m. 90. Mont., 12,285 fr. 68. A valoir, 714 fr. 32. Caut., 410 fr. — Mimet. Chemin vicinal n° 6. Rectification entre le chemin vicinal n° 3 et la limite avec la commune de Gardanne, long. 1.180 mètres. Mont., 6,648 fr. A valoir, 631 fr. 37. Caut., 440 fr.

Renseignements dans les bureaux de la sous-préfecture.

**Isère.** — *Samedi 3 mars*, 2 h. — Sous-préfecture de Saint-Marcellin. Chemin d'intérêt commun n° 75. Ouverture entre la route départementale n° 11 et l'extrémité du parc de M. Rocher, sur une longueur de 4 326 m. 50. Mont., 37,386 fr. 28. A valoir, 2,613 fr. 72. Total 40,000 fr. Caut., 1,245 fr.

Renseignements à la sous-préfecture.

**Isère.** — *Dimanche 9 mars*, midi. — Mairie de Saint-Agrès. Chemin vicinal ordinaire n° 1. Parachèvement de ce chemin entre la Bourgeat et la limite de Villard-Bonnot, sur une long. de 2,090 mètres. Mont., 10,187 fr. 97. A valoir, 812 fr. 03. Total, 11,000 fr. Caut., 360 fr. Renseignements à la mairie.

**Corrèze.** — *Mardi 12 mars*, 2 h. — Préfecture. Grosses réparations à exécuter au nouvel hôtel de la sous-préfecture d'Ussel. Mont., 29 385 fr. Caut., 1,400 fr.

Renseignements à la préfecture.

**Drôme.** — *Samedi 8 mars*, 2 h. — Mairie de Valence. Amélioration de l'avenue du pont suspendu. Mont., 74,381 fr. 78. A valoir, 4,618 fr. 27. Total, 79,000 fr.

Renseignements à la mairie.

**Drôme.** — *Mercredi 12 mars*, 2 h. — Préfecture. Route nationale n° 93. — 1<sup>er</sup> lot. Restauration de la chaussée. Long., 5,000 mètres. Mont., 15,871 fr. 75. — 2<sup>e</sup> lot. Restauration de la chaussée. Long., 5,000 mètres. Mont., 13,743 fr. 70. Mont., 13,743 fr. 70.

Renseignements dans les bureaux de la préfecture, à Valence; dans ceux de M. Donnier, faisant fonctions d'ingénieur, à Crest.

**Hérault.** — *Jeudi 6 mars*, 2 h. — Maison centrale de force d'Aniane. Entreprise générale des services économiques et des travaux industriels. Dépôt préalable, 4,000 fr. à la caisse des Dépôts et Consignations.

Renseignements au ministère de l'Intérieur (direction de l'administration pénitentiaire); rue Cambacérès) bureau des Maisons centrales; à la préfecture, 2<sup>e</sup> division, et à la Maison centrale d'Aniane.

**Haute-Loire.** — *Samedi 8 mars*, 9 h. — Préfecture. Routes nationales. — 1<sup>er</sup> lot. Route nationale n° 88. Rechargement de la chaussée. Long., 1,300. Mont., 4,492 fr. A valoir, 307 fr. 20. Dép., 4 800 fr. Caut., 150 fr. — 2<sup>e</sup> lot. Même route. Rechargement de la chaussée. Long., 1,900 mètres. Mont., 6,984 fr. 40. A valoir, 415 fr. 60. Dép., 7,400 fr. Caut., 230 fr. — 3<sup>e</sup> lot. Même route. Rechargement de la chaussée. Long., 1,700 mètres. Mont., 6,426 fr. A valoir, 374 fr. Dép., 6,800 fr. Caut., 200 fr. — 4<sup>e</sup> lot. Même route. Rechargement de la chaussée. Long., 1 200 mètres. Mont., 5,018 fr. A valoir, 482 fr. Dép., 5,500 fr. Caut., 180 fr. — 5<sup>e</sup> lot. Route nationale n° 105. Rechargement de la chaussée. Long. 750 mètres. Mont., 4,206. A valoir, 394 fr. Dép., 4,600 fr. Caut., 150 fr. — 6<sup>e</sup> lot. Même route. Rechargement de la chaussée. Long., 700 mètres. Mont., 4,230. A valoir, 270 fr. Dép., 4,600 fr. Caut., 150 fr. — 7<sup>e</sup> lot. Route nationale n° 106. Rechargement de la chaussée. Long., 800 mètres. Mont., 4,588. A valoir, 412 fr. Dép., 5,000 fr. Caut., 160 fr.

Renseignements dans les bureaux de la préfecture, 2<sup>e</sup> division.

**Ille-et-Vilaine.** — *Lundi 10 mars*, 1 h. — Mairie de Rennes. Agrandissement du lycée. Charpente mixte, bois et fer, comprenant également tous les gros fer pour les chaînages, tirants ancrés, etc., ainsi que les colonnes en fonte, les grilles et les rampes d'escaliers, etc., restant à exécuter par suite de la faillite du sieur Dechelette, précédent adjudicataire de ce lot. Mont., 153,614 fr. Caut., 11,000 fr.

Renseignements à la mairie.

**Lot.** — *Lundi 10 mars*, 2 h. — Préfecture. Ponts et chaussées. Chemins de fer construits par l'Etat. Ligne d'Aurillac à Saint-Denis, section de la limite du département du Cantal à la gare de Saint-Denis, arrondissements de Figeac et de Gourdon. Quatrième lot dit de Puybrun (tabliers métalliques). Tabliers métalliques, 295,589 fr. 25. A valoir, 34,410 fr. 75. Total général, 330,000 fr. Caut. définitif, 9,850 fr. Caut., prov., 3,000 fr.

Certificat visé par M. Lanteirès, ingénieur en chef des ponts et chaussées, 27, avenue de Toulouse, à Cahors. Renseignements dans les bureaux de la préfecture, 3<sup>e</sup> division, dans les bureaux de M. Marchat, ingénieur ordinaire, à Brive, et au ministère des travaux publics, 3<sup>e</sup> bureau de la 1<sup>re</sup> division du personnel et du secrétariat, 246, boulevard Saint-Germain.

**Lot.** — *Lundi 10 mars*, 2 h. 30. — Préfecture. Chemins de fer construits par l'Etat. Ligne d'Aurillac à Saint-Denis, section de la limite du département du Cantal, à la gare de Saint-Denis, arrondissement de Figeac et de Gourdon. Quatrième lot dit de Puybrun. Terrassements et ouvrages d'art. — 1<sup>re</sup> section. Terrassements 924,731 fr. — 2<sup>e</sup> section. Chaussées, pavages, etc., 37,639 fr. 09. — 3<sup>e</sup> section. Ouvrages d'art. Pont sur la Dordogne et ouvrages courants, 409,082 fr. 10. Maisons de garde, 120,863 fr. 50. Total, 1,492,215 fr. 69. A valoir, 157,684 fr. 31. Total général, 1,650,000 fr. Caut. définitif, 59,700 fr. Caut. prov., 10,000 fr.

Certificat visé par M. Lanteirès, ingénieur en chef des ponts et chaussées, 27, avenue de Toulouse, à Cahors. Renseignements dans les bureaux de la préfecture, 3<sup>e</sup> division, et dans les bureaux de M. Marchat, ingénieur ordinaire, à Brive.

**Lot.** — *Jeudi 13 mars*, 2 h. — Préfecture. Navigation du Lot. Construction d'un quai à Douelle. — 1<sup>re</sup> section. Terrassements et dragages. Mont., 2,270 fr. 67. — 2<sup>e</sup> section. Maçonneries et eurochements. Mont., 8,287 fr. 36. — 3<sup>e</sup> section. Carpenterie et ferronnerie. Mont., 651 fr. 96. Total, 11,212 fr. 99. A valoir, 737 fr. 01. Total, général, 12,000 fr.

Certificat visé par M. Considère, ingénieur en chef des ponts et chaussées, rue du Parc, 6, à Cahors. Renseignements dans les bureaux de la préfecture, 3<sup>e</sup> division, et dans les bureaux de M. Veyrac, sous-ingénieur, cours Vaxis, 7, à Cahors.

**Nord.** — *Prochainement.* — Mairie de Lille. Travaux de pavage, en 10 lots. Mont., 1,030,000 fr.

Renseignements à la mairie.

**Puy-de-Dôme.** — *Samedi 8 mars*, 11 h. — Sous-préfecture d'Issoire. Construction d'un emplacement d'école au hameau de Brion. Mont., 11,850 fr. 87.

Renseignements à la sous-préfecture.

**Saône-et-Loire.** — *Vendredi 14 mars*, 2 h. — Loire, 2<sup>e</sup> section. Défense de rives contre les corrosions de la Loire (commune de Lesmes). Terrassements, 2,983 fr. 32. Eurochements et perrés, 4,180 fr. 41. Total, 7,163 fr. 73. A valoir, 636 fr. 27. Total général, 7,800 fr.

Certificat visé par M. Moreau, ingénieur en chef des ponts et chaussées, quai Saint-Gildard, 1, à Nevers. Renseignements à la préfecture, 3<sup>e</sup> division, et dans les bureaux de M. Renardier, ingénieur ordinaire, rue du Cloître-Saint-Cyr, 30, à Nevers.

**Savoie.** — *Samedi 8 mars*, 1 h. 1/2. — Préfecture. Construction d'écoles. — 1<sup>er</sup> lot. Construction d'une école primaire et supérieure de filles à Aix-les-Bains, 199,350 fr. — 2<sup>e</sup> lot. Construction d'une école primaire de garçons et de filles, avec mairie, à la Chavanne, 40,000 fr. — 3<sup>e</sup> lot. Construction d'une maison d'école mixte dans chacun des hameaux de Vérel et de Pragondran, 35,970 fr.

Renseignements soit à la mairie de la commune intéressée, soit à la préfecture, 3<sup>e</sup> division.

**Seine.** — *Samedi 8 mars*, 1 h. — Agrandissement d'un groupe scolaire, rue Viollet et Fondary. — 1<sup>er</sup> lot. Maçonnerie, 120,323 fr. Frais, 1 900 fr. — 2<sup>e</sup> lot. Charpente 12,140 fr. Frais, 200 fr. — 3<sup>e</sup> lot. Couverture, plomberie, 22,507 fr. Frais, 380 fr. — 4<sup>e</sup> lot. Menuiserie, 32,363 fr. Frais, 420 fr. — 5<sup>e</sup> lot. Serrurerie, 46,827 fr. Frais, 680 fr. — 6<sup>e</sup> lot. Peinture, vitrerie, tenture, 14,502 fr. Frais, 250 fr. — 7<sup>e</sup> lot. Pavage, asphalte, 26,904 fr. Frais, 450 fr.

Renseignements à l'Hôtel de Ville, 1<sup>er</sup> bureau de la division d'architecture.

**Seine.** — *Lundi 24 mars*, 1 h. — Travaux neufs à exécuter en 1884 sur diverses routes départementales de la Seine. — 1<sup>er</sup> lot. Route départementale n° 7. Construction d'un égout entre la route départementale n° 14 et la limite des communes d'Asnières et de Gennevilliers. Mont., 46,000 fr. Caut., 1,200 fr. — 2<sup>e</sup> lot. Route départementale n° 23. Transformation de la chaussée entre les fortifications et l'entrée de Bagnolet, Mont., 52,000 fr. Caut., 1,600 fr. — 3<sup>e</sup> lot. Route départementale n° 40. Construction entre Les Lilas et Pantin. Mont., 360,000 fr. Caut., 8,000 fr. — 4<sup>e</sup> lot. Route départementale n° 42. Régularisation du profil en travers entre Joinville et Champigny. Mont., 151,500 fr. Caut., 4,500 fr. — 5<sup>e</sup> lot. Construction d'un égout pour l'assainissement du vallon du Bourg-la-Reine. Mont., 120,000 fr. Caut., 3,700 fr. — 6<sup>e</sup> lot. Route départementales n° 66 et 67. Construction d'un égout depuis l'entrée de l'Ilay jusqu'à la Bièvre vive. Mont., 60,000 fr. Caut., 1,700 fr.

Certificat visé par M. Lax, ingénieur en chef des ponts et chaussées, rue Joubert, 11, à Paris. Renseignements à l'Hôtel de Ville, dans les bureaux de la préfecture, direction des travaux, 4<sup>e</sup> division, 2<sup>e</sup> bureau.

**Seine-et-Oise.** — *Mardi 11 mars*, 1 h. 30. — Aménagement du quartier des hommes et agrandissement du quartier des femmes au département de mendicité. — 1<sup>er</sup> lot. Terrasse, maçonnerie, carrelage, pavage, marbrerie, carrelage, pavage, marbrerie. Mont., 57,703 fr. 30. Caut., 3,000 fr. — 2<sup>e</sup> lot. Serrurerie. Mont., 17,441 fr. 16. Caut., 1,000 fr. — 3<sup>e</sup> lot. Charpente. Mont., 14,805 fr. 60. Caut., 800 fr. — 4<sup>e</sup> lot. Couverture. Mont., 5,759 fr. 40. Caut., 400 fr. — 5<sup>e</sup> lot. Menuiserie. Mont., 20,730 fr. Caut., 1,000 fr. — 6<sup>e</sup> lot. Peinture, vitrerie, tenture. Mont., 10,320 fr. 73. Caut., 600 fr.

Renseignements à la préfecture, 1<sup>re</sup> division.

**Tarn.** — *Vendredi 7 mars*, 2 h. — Grosses réparations à la chaussée de la route nationale n° 122, partie comprise dans l'arrondissement d'Albi, entre les bornes 11 kil. et 15 kil., sur une longueur de 4,000 mètres. Mont., 12,193 fr. 99. A valoir, 1,986 fr. 01. Total général, 14,180 fr. Caut., 410 fr.

Certificat visé par M. Lenclud, ingénieur en chef des ponts et chaussées, rue Dominique-de-Florence, à Albi.

Renseignements à la préfecture (1<sup>re</sup> division) et dans les bureaux de M. Santoul, faisant fonctions d'ingénieur ordinaire.

**Seine.** — *Mercredi 19 mars*, 10 h. — Mairie de Levallois-Parret. Construction d'un abattoir. — 1<sup>er</sup> lot. Terrasse, maçonnerie, dallage, 133,498 fr. 64. — 2<sup>e</sup> lot. Charpente, bois et fer, 40,922 fr. 20. — 3<sup>e</sup> lot. Menuiserie et parquet, 17,032 fr. 41. — 4<sup>e</sup> lot. Ser-

rurerie, 15.623 fr. 36. — 5<sup>e</sup> lot. Couverture, plomberie, canalisation d'eau et de gaz, 27.974 fr. 92. — 6<sup>e</sup> lot. Pavage et bitume, 27.384 fr. 40. — 7<sup>e</sup> lot. Fumisterie, 1.620. — 8<sup>e</sup> lot. Peinture et vitrerie, 5.049 fr. 46. Mont., 269.105 fr. 39. A valoir 26.910 fr. 54 Total, 296.015 fr. 93. Cautionnement, le 2<sup>e</sup> du montant de chaque lot.

Renseignements au secrétariat de la mairie.

**Seine-Inférieure.** — *Jeudi 6 mars*, 2 h. — Navigation de la Seine, (4<sup>e</sup> section). Grosses réparations des digues de la Seine entre Caudebec et la Vacquerie. Revêtement en béton de la digue sud dans la passe des meules. Fournitures de ciments de Portland. — 1<sup>er</sup> lot. Grosses réparations des digues de la Seine, entre Caudebec et La Vacquerie. Mont., 1.168.800 fr. A valoir, 131.200 fr. Total, 2.300.000 fr. Cant. prov., 8.000 fr. — 2<sup>e</sup> lot. Fourniture de 5.000 tonnes de ciment de Portland. Mont., 315.000 fr. A valoir, 15.000 fr. Total, 330.000 fr. Cant., 2.000 fr. — 3<sup>e</sup> lot. Confection de revêtements en béton à la digue sud de la passe de Meules. Mont., 55.453 fr. A valoir, 6.547 fr. Total, 62.000 fr. Cant. prov., 250 fr.

Certificat visé par M. Lavoigne, ingénieur en chef des ponts et chaussées, rampe Bouvreuil, 72, à Rouen. Renseignements à la préfecture, 3<sup>e</sup> division, et dans les bureaux de M. l'ingénieur ordinaire, rue de Fontenelle, 28, à Rouen.

*Le 20 mars.* — Direction des bâtiments civils et des Palais nationaux. — Fourniture des fontes nécessaires au service des eaux de Versailles, Marly, Meudon et Saint-Cloud, pendant les années 1884, 1885 et 1886. L'entreprise est évaluée à 30.000 fr. par année soit pour les années, 90.000 fr.

Les cahiers des charges générales et renseignements particuliers, ainsi que la série des prix, sont déposés au Palais-Royal, rue de Valois, n° 4, dans la salle du conseil général des bâtiments civils.

## LES NOUVEAUX PROPRIÉTAIRES

### MAISONS

**Lyon.** — Rue de la Vilette, 72. Acq., Mme veuve Pays, 93, rue Montesquieu. — Rue de Sully, 99, 101, 103 et 105. Acq., M. Mounier, 103, rue de Sully. — Rues Basse-du-Port-au-Bois, 8, et Mortier, 2. Acq., M. Cabestan, 88, rue de l'Hôtel-de-Ville. — Chemin de Gerland, 11. Acq., M. Cheneste, 6, cours Perrache (36.000 fr.). — Rue du Repos et de l'avenue des Ponts. Acq., M. Caro, 13, rue du Repos (20.100 fr.). — Rue de Vendôme, 27. Acq., M. Bizard, 92, route de Saint-Cyr. — Rue des Fossés-de-Trion, M. Béguillon, 2, rue Saint-Jean (14.000 fr.). — Place Tabareau. Acq., M. Prud'homme, 5, rue Vieille-Monnaie.

**Irigny.** — Au même lieu. Acq., M. Vial, 14, rue Bourbon, Lyon (32.200 fr.).

**Vénissieux.** — Chemin de l'Allée. Acq., M. Grange, 41, rue Sainte-Elisabeth.

**Brignais.** — Au Janicul. Acq., M. Chazottier (18 ares).

**Givors.** — Rue des Etables. Acq., M. Colomhet, à Saint-Romain-en-Gier (13.800 fr.).

### TERRAINS

**Lyon.** — Rue du Parfait-Silence. Acq., M. J. M. Perrin, 18, Côte des Carmélites (232 m. 95).

**Irigny.** — Au même lieu. Acq., M. Pierrons (23 ares 75).

**Chaponost.** — Au même lieu. Acq., Crozi, à Chaponost-le-Vieux.  
**Lezilly.** — Au poirier. Acq., M. Micolier, 10, rue de la Barre (22.300 fr.).

## FORMATIONS, MODIFICATIONS & DISSOLUTIONS DE SOCIÉTÉS

22 janvier. — Formation de la Société A. Arguillère et Fraissenet, architecte et régisseur, 23, quai de Jayr. — Durée, 10 ans.

## PUBLICATIONS NOUVELLES

~ *La Vie privée des Anciens*, par M. René MÉNARD, illustrée d'après les monuments antiques, M. Cl. SAUVAGEOT. Les tomes I, II et III viennent de paraître. Premier vol. *Les peuples de l'Antiquité*, 1 vol. in-8 de 634 p. et 772 fig. : 30 fr. — Deuxième vol. *La Famille dans l'Antiquité*, 1 vol. in-8, de 508 p. et 815 fig. : 30 fr. — Troisième vol. *Le Travail dans l'Antiquité*, 1 vol. in-8, de 607 p. et 750 fig. : 30 fr. L'ouvrage formera 4 vol. — Veuve A. MOREL et C<sup>ie</sup>, éditeurs, 13, rue Bonaparte, Paris.

~ *Manuel des Lois du Bâtiment*, élaboré par la Société centrale des Architectes. Deuxième édition, revue et considérablement augmentée. Deux forts volumes grand in-8 colombier sur beau papier. Prix broché : 40 fr. — Librairie DUCHER et C<sup>ie</sup>, 51, rue des Ecoles, Paris.

~ *Petit guide dans les constructions rurales*, suivi d'une série de prix à façon pour travaux de terrassement, maçonnerie, charpente et couverture, par E. VINIÈRE, architecte. Un vol. in-16, 110 pages et 6 figures. Prix, 1 f. 50. — Librairie BIGOT, 22, rue de Latour-d'Auvergne, Paris.

*Les quatre premières années du journal LA CONSTRUCTION LYONNAISE sont en vente formant deux beaux volumes in-4 raisin. Prix : 4 fr.*

L'imprimeur-Gérant : PIRAT AINÉ

LYON. — IMPRIMERIE PIRAT AINÉ, RUE GENTIL, 4.

## FOURNISSEURS DE LA CONSTRUCTION

### CHAUFFAGE, VENTILATION & FORGES

**FOURNEAUX ET CALORIFÈRES.** — FOUMEYROT, constructeur, cours Lafayette, 29, Lyon.

**ANCIENNE MAISON VAN CRONENBURG.** J. MARTIN Successeur, rue de la Martinière, 29, Lyon. Spécialité de Calorifères à air chaud et de chauffage de Serres et d'habitation par circulation d'eau chaude; Fourneaux à bouilleur et Cheminées à réflecteur, simples, et à calorifère. Atelier, place de la Martinière, 23.

### PRODUITS CÉRAMIQUES

**PROST FRÈRES**, fabricants à la Tour-de-Salvagny (Rhône). — Magasins et bureaux à Lyon, 16, quai de Bondy. — Spécialité de tuyaux en terre cuite pour Conduites d'eau et pour Bâtimens. Appareils pour Sièges inodores, Panneaux et Carreaux en faïence, etc. etc. Succursale à Saint-Étienne, rue de Roanne, 22.

### CIMENTS, CHAUX, PLÂTRE, BITUME & PAVÉS

**PONCET**, (C.) quai Pierre-Scize, 60, Lyon. Avenue Duffert-Rochereau, 10, Saint-Étienne. Entrepôt et du ciment de Vassy et de Grenoble. Chaux hydraulique Portland. Entreprise spéciale des travaux hydrauliques de revêtement et d'ornementation. Carrelages en tous genres.

**JOUD**, route de Grenoble, 103. — Ciment, Chaux, Plâtre, Tuyaux de poteries, Fournitures pour Bâtimens.

**SOCIÉTÉ GÉNÉRALE ET UNIQUE DES CIMENTS DE LA PORTE DE FRANCE.**

PIERRE HENRY, quai Pierre-Scize, 15, Lyon. — Seul dépositaire pour tout le département du Rhône. Chaux, Ciments et Plâtres de toutes provenances. Boîtes : rue de la Bourse, 49, et place des Terreaux, 6.

**FAVRE FRÈRES**, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Ciments de Grenoble. Chaux hydrauliques et plâtres. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Tuiles en verre. Châssis en fonte vitrés. Carreaux de Verdun.

**SERRA-REYMOND**, marchand de Pavés épines, étetés et roulés à Champagne, par Saint-Didier-au-Mont-d'Or (Rhône).

**JUTIE, GAY ET C<sup>e</sup>**, quai de la Charité 14, 15, 16 et 17, Lyon. Bureaux et entrepôts, rue de Marseille, 61. Seuls concessionnaires des Ciments Vicat pour Lyon et la banlieue. Portlands et chaux hydrauliques de Virieu-le-Grand. Ciments Bonsans de Crest pour le Rhône et la Loire. Plâtres d'Armoys pour l'arrondissement de Lyon. Ciments de Grenoble. Chaux hydrauliques du Teil, hommed'armes, etc. Albâtres, plâtres de Paris, de Savoie et autres provenances. — Expéditions France et Étranger.

### TERRASSEMENTS

**CHAMPREMIER**, entrepreneur de terrassements et puisatier, 13, place du Pont, Lyon-Guillotière.

**ARDOISES, TUILES, BRIQUES, POTERIE & SABLE**

**ARDOISES, DALLES ARDOISES.** GUICHARD Père et Fils, chemin de Serin, 3, Lyon. — Représentants de la commission des Ardoisiers d'Angers.

**FAVRE FRÈRES**, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. — Plâtres. — Chaux hydrauliques et Ciments. — Tuiles en verre. — Châssis en fonte vitrés. — Carreaux de Verdun.

**MAZARD PIERRE**, fabricant de tuiles mécaniques et creuses, à Tassin (Rhône) près Lyon. — On trouve les anciens modèles de la maison Humbert Fox, tuilier à la Demi-Lune.

**S. OLIVIER**. Travaux de Serrurerie. Ateliers, rue des Trois-Pierres, 65.

**FOURNERY (FRANÇOIS)**, tient un entrepôt de sable de carrières premier choix, en gare de la Croix-Rousse, 3. S'adresser au café Millet, boulevard de la Croix-Rousse, en face de la gare.

### SONNERIES

**SONNERIES ET SIGNAUX ÉLECTRIQUES.** — Sonneries ordinaires, Porte-Voix, Paratonnerres. — Bogey et Boige, avenue de Saxe, 216.

### CARRIÈRES, MINES

**AUGUSTE BELLON**, à Valence, rue Gallet, 7. Décorations de Parcs et Jardins, Rocailages et Aquariums,

### PEINTURE & PLÂTRERIE

**LÉON SABATIER**, 18, rue du Souvenir, Lyon-Vaise. — *Fabrique de plâtre.* — Dépôts de plâtre de Paris. Tuiles de Bourgogne, tuiles en verre avec châssis en fonte vitrés, carreaux de Verdun, briques, plotets, chaux hydraulique, ciment.

**FAVRE FRÈRES**, quai de Serin, 50, 51, 52. — Lyon. — Fabrique de plâtre, entrepôt général des tuileries de Bourgogne, chaux hydrauliques et ciments. — Tuiles en verre. — Châssis en fonte, vitrés. Carreaux de Verdun. — Bois de chauffage.

**TAILLE DE PIERRES, SCULPTURE & DÉCORATION**

**PICOLET**, taille de pierres et ravalement. Spécialité de pierre blanche de Saint-Juste, rue Dunoir, 116, Lyon.

**J. PRAT**, 28, avenue de Romans, à Valence. Taille de pierres et sculpture. Colonnes polies, etc. Exploitation des carrières de Choinérac et de Crussol. Monuments funéraires.

**J. GUICHERD ET C<sup>e</sup>**, maîtres carriers, tailleurs de pierres, à Trept (Isère).

**PIERRE DE TOURNUS**, blanche, demi-dure  
**PJEAUGEON FRÈRES**, entrepreneurs et M<sup>rs</sup> de pierres, à TOURNUS (Saône-et-Loire). Exploitation de Carrières. — Fourniture spéciale de *Pierres Taillées* pour Bâtimens, Travaux d'art, etc., sur tous dessins et appareils. — Pierre Fine pour sculpture et marbrerie. — Approvisionnements permettant de livrer Brute ou Taillée en toutes saisons.

**AVENDRE**, quantité de cheminées en marbre, à moitié  
A prix. Rue Servient, 105, Lyon.

### GAZ & ÉCLAIRAGE PUBLIC

**B. PABIOU**, 22, quai de Vaise, Lyon. — Entreprises de Fontainerie, Pompes Installation des Eaux et du Gaz.

### MONUMENTS FUNÉRAIRES

**ROYBIN.** — Taille de pierres et Marbrerie, rue de Marseille, 84.

FABRIQUE DE PLATRE  
A la Demi-Lune, anc. maison Duclos (Et.)

CHAUX HYDRAULIQUES & CIMENTS

CARRIÈRE DE PLATRE  
A Saint-Gilles (Saône-et-Loire)

## ENTREPOT GÉNÉRAL DES TUILERIES DE BOURGOGNE

Approvisionnements considérables permettant de remplir de suite les plus fortes commandes. Le stock en magasin de tuiles, briques, carreaux, etc., s'élève toujours à près de **Deux millions de produits**. — Grand choix de **cheminées, poignées, faitières, rives** et tous autres **accessoires d'ornementation**. Pour faciliter le choix de ces derniers produits, un vaste magasin est spécialement affecté à leur exposition.

**TUILES EN VERRE. — CHASSIS EN FONTE. — CARREAUX DE VERDUN**

Un matériel de plus de **quarante bateaux** assure avantagement les services des **approvisionnements par eau** entre la Bourgogne et Lyon. — La Maison se recommande par le **bon marché** et la **bonne qualité** des marchandises qu'elle livre depuis douze ans à sa nombreuse clientèle.

### FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52. — LYON

**BOIS DE CHAUFFAGE**  
MAISON A CHALON-SUR-SAONE. — TRANSPORTS PAR EAU. — CONSTRUCTION DE BATEAUX

## AUX DEUX PASSAGES



LYON  
rue et place de la  
RÉPUBLIQUE

CHALES, SOIERIES  
LAINAGES

TISSUS DE FANTAISIE

CONFECTIONS & COSTUMES  
POUR  
DAMES & ENFANTS

CORBEILLES DE MARIAGE

PRIX FIXES  
marqués chiffres  
connus

LYON  
rue et place de la  
RÉPUBLIQUE

AMEUBLEMENTS, TOILERIE  
LINGERIE

ARTICLES DE FANTAISIE

MERCERIE, BONNETERIE  
GANTERIE, CRAVATES

TROUSSEAUX & LAYETTES

ASCENSEUR EDOUX  
Salon de Lecture  
Téléphone

GRANDS MAGASINS DE NOUVEAUTÉS



## VIAILLY & C<sup>IE</sup>

INGÉNIEURS-CONSTRUCTEURS R. S. G. D. G.  
RUE CORNE-DE-CERF, 34, A LA VILLETTE-LYON

SPECIALITÉ D'APPAREILS ET ROBINETS-VALVES ET VANNES A TIROIR

**Purgeur automatique**, servant à extraire sans perte de vapeur, les eaux de condensation.

**Régulateur de pression de vapeur**, réglant la température aux appareils de chauffage; on l'emploie aussi pour détendre l'air comprimé, le gaz et l'eau forcée.

**Robinet-valve à double fermeture** assurant l'étanchéité parfaite et durable.

**Robinet-Valve à soupape ordinaire.**

**Soupape de retenue** perfectionnée pour l'alimentation des générateurs.

**Vanne à tiroir** de toute dimension pour la vapeur ou l'eau et l'air comprimé.

**Niveau d'eau à tiroir** de sûreté pour chaudières, système breveté.

**Robinet jauge à tiroir** de sûreté pour chaudières.

**Clarinette** à un ou deux niveaux d'eau à tiroir de sûreté.

**Robinets spéciaux** pour l'industrie de la teinture et produits chimiques.

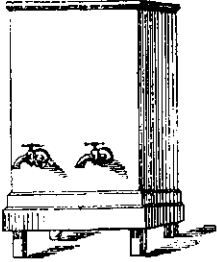
**Régulateur d'alimentation à niveau constant.** Sifflet avertisseur perfectionné.

NOTA. — Tous ces articles de notre fabrication spéciale, ont obtenu la plus haute récompense aux expositions industrielles. Certain d'un bon fonctionnement, nous n'hésitons pas à les garantir à toute épreuve pendant un an et plus au besoin.

## BERTHIER

3, rue de Jarente  
PRÈS LA RUE VAUBECOUR

Fabrique de Fontaines à filtre en tous genres, pour clarifier et assainir les eaux. Filtres pour voyage. Réservoirs en pierre sur mesure pour cafés, restaurants et brasseries, hôtels, communautés et toutes industries. Filtres de voyage. Cinq médailles aux expositions de Lyon. Marbrerie en tous genres. Lavabos et installation.



EN VENTE A L'IMPRIMERIE PROTAT FRÈRES, A MACON  
L A  
**SÉRIE DE PRIX**  
DES TRAVAUX DE BATIMENT  
Établie par la Chambre syndicale de Mâcon. — Prix : 10 francs

LE MONITEUR DES ADJUDICATIONS  
DE L'ÉTAT  
TRAVAUX PUBLICS ET FOURNITURES DIVERSES  
Pour l'Armée, la Marine, les Prisons, etc.  
PARIS, 16 bis, cité Trévise, 16 bis, PARIS

ENTREPOT DE CARRICHES DE MARSEILLE ET DE SALERNE

## G. PEYRISSAC

112, avenue de Saxe, LYON

CÉRAMIQUE, CARREAUX & MAUBEUGE, PLACAGE EN FAIENCE  
OUVRIERS POUR LA POSE

